

Conseil municipal

28 juin 2016

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Bernadette GRELU, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Gwenaëlle VELOU, Laurence SEGUY, Fabrice VIEILLE, Fleur Mc GREGOR, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Patrice FORGET, Olivier MOUSTACAS, Frédérique VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

Procurations :

Mr Patrice FORGET	à	Mr Olivier DELAPORTE
Mr Olivier MOUSTACAS	à	Mme Laurence AUGERE
Mme Frédérique VIAL	à	Mr Stéphane DASSE
Mme Marie-Pierre DELAIGUE	à	Mr Olivier BLANCHARD
Mr Stéphane MICHEL	à	Mme Monique FERNEZ

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GRELU (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

I.	ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016.....	4
III.	FINANCES ET AFFAIRES GENERALES.....	4
	1. 1. Compte administratif 2015 du budget principal de la ville et affectation du résultat	4
	2. 2. Compte de gestion 2015 du comptable public – budget principal de la ville.....	12
	3. 3. Compte administratif 2015 du budget de l'assainissement et affectation du résultat	13
	4. 4. Compte de gestion 2015 du comptable public – service de l'assainissement.	14
	5. 5. Décision modificative n°1 de l'exercice 2016 – budget principal	16
	6. 6. Décision modificative n°1 de l'exercice 2016 – Budget annexe assainissement	20
IV.	VIE SOCIALE ET FAMILLE	22
	1. Convention d'objectifs 2016 Ville/CPEA.....	22
	2. Adoption du règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles (RAM)	24
	3. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour l'année 2016	25
	4. Accompagnement des projets pédagogiques des écoles publiques durant l'année scolaire 2016 – 2017.....	26
	5. Accompagnement des projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie durant l'année scolaire 2016 – 2017	27
	6. Tarifs du transport du Petit Beauregard/ Bel Ebat pour l'année scolaire 2016 – 2017.....	28
	7. Le soir après la classe : « L'école des Arts »	32
	8. Initiatives de jeunes.....	35
V.	ANIMATION DE LA VILLE	36
	1. Révision des tarifs entrée piscine	36
	2. Révision de tarifs sport (autres que les entrées piscine).....	40
	3. Millionième entrée piscine et 10 ^{ème} anniversaire de la piscine.....	43
	4. Tarifs de la saison culturelle 2016/2017	45
	5. Voyage à Beckum pour le Putt Tage – mandat spécial – remboursement des frais	48
VI.	AMENAGEMENT ET PATRIMOINE.....	50
	1. Déclaration Préalable pour le changement de destination des locaux de la CPAM en centre de loisirs	50
	2. Demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire dans le cadre des travaux d'investissement en éclairage public.....	52
	3. Convention avec la ville de Vaucresson pour l'enfouissement des réseaux de l'avenue de Chalandrey	53
	4. Convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire et convention administrative technique et financière avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue Montagne Bon Air et demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines	54
	5. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la rénovation des réseaux d'eaux usées des avenues de Louveciennes et de l'allée La Fontaine	56
	6. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France, du Conseil départemental des Yvelines et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand parc	57
VII.	DECISIONS MUNICIPALES.....	60
VIII.	INFORMATIONS DIVERSES	60

Monsieur le Maire

Je vais demander à Sylvie de faire l'appel.

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, présente. Monsieur FORGET, procuration à Monsieur DELAPORTE. Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, jusqu'à son arrivée procuration à Madame d'ESTEVE. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, présente. Madame VELOU, présente. Madame SEGUY, présente. Monsieur VIEILLE, présent. Madame MCGREGOR, présente. Monsieur MOUSTACAS, procuration à Madame AUGERE. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, procuration à Monsieur DASSE. Madame DELAIGUE, procuration à Monsieur BLANCHARD. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente, et Monsieur MICHEL, procuration à Madame FERNEZ.

I. ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Merci Sylvie.

Nous devons procéder comme d'habitude à la désignation d'un ou une secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des volontaires ?

Je vois Birgit qui tend la main ? C'est Bernadette ? D'accord. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci à tous.

Madame Bernadette GRELU, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Nous allons ouvrir la série des délibérations. Ce soir, le conseil municipal porte principalement sur des questions financières avec le compte administratif et la décision modificative n°1 sur le budget 2016, et il y a toute une série de délibérations importantes qui concernent l'Enfance, la Jeunesse, l'animation de la ville, et l'aménagement et le patrimoine de la ville.

Avant de commencer, je voudrais tout de même vous donner des nouvelles de notre collègue Marie-Pierre DELAIGUE qui a eu quelques soucis de santé. Olivier, vous voulez en parler ?

Monsieur BLANCHARD

Merci de me donner la parole. Elle a été opérée vendredi, et il faudra voir la suite des analyses pour savoir si c'est quelque chose de sérieux ou pas.

Monsieur le Maire

En tout cas, elle avait bon moral d'après le contact que j'ai eu.

II. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur BARATON

Ce n'est pas sur le compte-rendu, mais juste une chose Monsieur le Maire : sur le site de la ville, il y a marqué : « prochaine réunion du conseil municipal, le mardi 12 avril ».

Deuxième chose, concernant les comptes rendus de ces conseils municipaux, nous en sommes au troisième, deux ont donc été approuvés, mais il n'y a qu'un seul compte rendu synthétique, celui du 12 janvier. Il est tout de même regrettable, alors que nous les avons déjà sur papier, que les deux autres in extenso ne sont pas sur le site.

Monsieur le Maire

Il y a eu effectivement une erreur de date concernant le mois d'avril, c'était le mois de juin, c'est un problème de mise à jour qui peut arriver malheureusement.

En ce qui concerne les in extenso, je vérifierai, mais il n'est effectivement pas tout à fait souhaitable que les documents soient remis avec un tel retard.

D'autres points ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le procès-verbal de la séance du 12 avril est donc approuvé. Merci.

III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Compte administratif 2015 du budget principal de la ville et affectation du résultat

Monsieur le Maire

Nous en venons aux délibérations financières de ce conseil municipal avec, vous le savez, le compte de gestion de la ville, puis celui du service de l'assainissement, et ensuite le compte administratif de la ville et celui de l'assainissement.

Je vais donner la parole à Pierre pour la présentation des comptes de gestion. Je vous rappelle simplement, comme vous le savez maintenant, que le compte de gestion et le compte administratif sont l'envers et l'endroit de la comptabilité de la Collectivité territoriale, puisque le compte de gestion retrace la comptabilité du comptable public, et que le compte administratif celle de l'ordonnateur, en l'espèce le président de l'intercommunalité, ou le maire de la commune qui gère la comptabilité administrative. Nous allons donc vérifier qu'il y a une stricte cohérence et concordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Nous allons finalement commencer par le compte administratif.

Qu'est-ce que le compte administratif ? C'est l'ensemble des mouvements en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissements de l'exercice passé, en l'espèce l'exercice 2015. C'est donc important parce que nous votons le budget au mois de décembre, ensuite nous exécutons ce budget, c'est ce qui se passe dans le courant de l'année. Nous émettons des titres, nous encaissons des recettes, nous mandations des dépenses, nous les exécutons, mais il est important de vérifier en fin d'année que le compte administratif reflète ce qui a voulu être fait dans le cadre du budget.

Ce compte administratif 2015, je voudrais vous en dire un mot avant de passer la parole à Pierre qui va rentrer dans la présentation financière et budgétaire du compte, pour vous dire que c'est une très bonne année. Ce compte administratif est tout à fait intéressant, je dirais même remarquable, à plusieurs titres et je vais développer ce point.

En réalité, ce compte témoigne, dans une période que vous savez particulièrement difficile pour les collectivités territoriales : l'augmentation des prélèvements à travers le FPIC, la baisse des dotations, ce sont des choses connues, mais en même temps qui impactent profondément la vie budgétaire de la commune. Vous verrez qu'au cours de l'exercice 2015, nous avons perdu 800 000 euros par rapport à ce que l'État nous donnait ou ne nous prélevait pas les années antérieures. C'est tout de même un chiffre très important pour une collectivité moyenne comme celle de La Celle Saint-Cloud.

Malgré cette situation, et je dirais grâce à l'engagement et aux efforts, non seulement des élus, mais surtout des personnels de la ville, nous avons pu préserver le niveau et la qualité des services publics offerts aux Cellois par la mairie, sans recourir à une augmentation de la pression fiscale, (nous n'en voulions pas et nous n'en voulons toujours pas), comme l'ont fait d'ailleurs un certain nombre de collectivités, et sans endetter la ville puisque vous verrez qu'en 2015 la dette de la commune a continué de diminuer et qu'elle atteint aujourd'hui un niveau extrêmement faible.

Malgré le désengagement de l'État (c'est 650 000 euros en moins au titre de la dotation globale de fonctionnement, et 150 000 euros en plus au titre du prélèvement du FPIC), le résultat de fonctionnement, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses, a non seulement été préservé mais il a été augmenté, puisque nous sommes passés d'un résultat en 2014 de 3 200 000 à un résultat excédentaire de 3 800 000 en 2015. J'en remercie là encore Pierre, les responsables financiers et toutes les équipes, nos responsables de services dans la mairie. 3 800 000, c'est un niveau beaucoup plus élevé que ce qui avait été prévu au Budget Primitif parce que nous avons été très prudents, et ce, légitimement.

Deuxième point, je dirais que ce compte administratif est bon parce que dans ce contexte difficile les services offerts à la famille, et plus particulièrement à la jeunesse (l'offre périscolaire) ont été fortement accrus. Certes, de manière à répondre à la demande en matière de périscolaire, principalement et nous y reviendrons sur les accueils dont celui du mercredi, mais également avec le développement du secteur périscolaire, des services beaucoup plus importants auprès des familles et des jeunes.

Troisième point que je veux faire observer : les charges de fonctionnement. Pour cette année 2015, elles ont été en diminution et c'est un point qu'il est important de rappeler : -1 %. D'ailleurs, si l'on retire l'effet des prélèvements du FPIC, c'est en fait -1,8 % exactement. Je crois qu'il est très important de dire que les efforts rendent des résultats, ceux conduits en matière d'optimisation des équipes, des ressources humaines, de l'organisation des missions, des activités dans la commune portent des fruits avec, non seulement cette maîtrise, mais aussi cette réduction des dépenses de fonctionnement. Notamment les charges de personnel, Pierre y reviendra, ont été contenues, stabilisées à un montant pratiquement égal à zéro, sans augmentation, malgré des efforts en direction du secteur périscolaire.

Je termine en disant qu'évidemment tout cela aurait pu être possible si l'on avait décidé d'arrêter l'investissement, mais celui-ci a été augmenté : nous avons investi en 2015 plus de 6 700 000 euros. Ce n'est pas le chiffre qui a du sens en soi, ce sont la réalisation, les projets. Je vous rappelle par exemple la place Berthet qui a été terminée en 2015, c'était un grand projet difficile à conduire mais qui est aujourd'hui apprécié, la réalisation des terrains multisports à Beauregard, ce sont des projets extrêmement appréciés par les jeunes et il était donc important que nous les réalisions l'année passée.

Je passe tout de suite la parole à Pierre en disant que ce bon résultat final va nous permettre de générer un excédent de gestion sur l'année 2015 qui nous permettra de financer des opérations supplémentaires en 2016. C'est la raison pour laquelle nous pouvons presque dire qu'après le compte administratif et le compte de gestion, nous aurons une décision modificative qui deviendra presque un budget supplémentaire pour gager et financer de nouveaux investissements importants, notamment ce centre de loisirs décidé pour les quartiers nord de la ville.

Je remercie encore, car je pense que c'est important de le dire, les équipes de la ville, les chefs de service, les équipes dans tous les domaines d'intervention de la ville : social, technique, les finances, pour leur implication et pour ce bon résultat de l'année 2015. Merci, et je passe tout de suite la parole à Pierre.

Monsieur SOUDRY

Le compte administratif est tout de même l'élément le plus important, Monsieur le Maire a développé les grandes lignes de ce compte administratif 2015 qui, pour la ville, est un bon résultat. Je vais maintenant rentrer un peu plus dans les détails à travers les grandes évolutions de ce compte.

Au niveau des ressources, il y a une légère augmentation malgré la baisse considérable de la DGF. Elle était de 5 965 000 en 2014 et elle est passée à 5 319 000 en 2015. Nous avons donc perdu 650.000 euros du jour au lendemain, ce qui n'est pas rien, lorsque l'on voit que l'on a un résultat de l'ordre de 3 à 4 millions, enlever 650 000 euros est considérable.

Malgré cette réduction importante de la DGF, nous avons réussi à préserver le niveau des ressources. D'abord grâce à l'évolution importante du produit des services et des subventions qui leur sont attachées. Nous avons beaucoup parlé du développement du périscolaire, mais il est vrai que depuis la réforme des rythmes et l'évolution des modes de vie que nous constatons, il y a une demande de plus en plus forte du secteur périscolaire que nous nous efforçons d'accompagner en mettant les moyens, en ouvrant les structures, en augmentant nos capacités et le nombre d'enfants accueillis.

Grâce à cela, nous avons pu augmenter les produits des services de 5 % et les subventions qui vont avec, dont la principale est celle que nous recevons de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour accompagner ce mouvement de développement de l'Enfance, subventions qui ont augmenté de plus de 8 %. Cela a été le moteur cette année-là de l'évolution des ressources, même s'il y a eu une évolution parallèle des charges.

Concernant le niveau des recettes, puisque l'on discute souvent des tarifs, du niveau de la participation des usagers (tous secteurs confondus car le chiffre n'est pas le même d'un secteur à l'autre, globalement cela donne une idée importante), le montant des produits s'élève à 5 449 000. Si l'on regarde l'ensemble des charges de la ville, c'est 29 072 000, ce qui signifie que ce que l'on demande à l'utilisateur, le tarif, représente 18 % de la dépense réelle ; c'est moins de 20 % de participation aux services offerts. C'est un chiffre à avoir en tête lorsque l'on parle parfois de l'évolution de ces tarifs qui représentent une part très faible des coûts réels de la ville. On peut donc dire en matière de ressources qu'il y a une légère progression.

Concernant les charges, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, pour la première fois depuis très longtemps les charges baissent de 1 %, notamment les dépenses de personnels sont stabilisées malgré les effectifs supplémentaires qu'il a fallu mettre en place pour répondre à la demande supplémentaire dans le domaine familial et périscolaire. Elles baissent malgré la hausse des prélèvements, dont le FPIC, le Fonds de Péréquation Intercommunal qui a augmenté de 150 000 euros. D'un côté nous avons donc perdu 650 000 euros en DGF et nous avons été taxés de 150 000 euros en plus en FPIC, ce qui représente une perte sèche de 800 000 euros d'un exercice sur l'autre.

Malgré cela, nous avons réussi à conforter notre résultat et même à l'améliorer sensiblement par rapport à ce qu'il était l'année dernière, un très bon niveau de 3 800 000 euros qui nous ont permis d'investir et de faire tout à l'heure un complément d'investissement significatif

Voilà donc les grandes lignes du budget de fonctionnement dont vous trouverez tous les détails par ailleurs.

Concernant l'investissement, l'essentiel des dépenses est environ de 4 916 000 euros de dépenses réellement payées sur les dépenses d'équipement pour 6 770 000 euros d'investissements engagés. Nous nous situons donc à un niveau d'engagement d'investissement supérieur également à celui de l'année précédente, mais malgré cela, nous avons encore remboursé 1 244 000 euros de dettes, ce qui fait que notre dette est très faible : 5 millions en fin d'exercice, soit 240 euros par habitant. Pour les villes comparables des Yvelines, cela fait de notre ville celle la moins endettée dans sa catégorie. Dans les dépenses d'équipement engagées cette année, il y a eu la réalisation de la place Berthet, l'achèvement de l'avenue des Gressets, la réfection du gymnase Victor Hugo, la création d'un terrain multisports et bien d'autres choses encore.

Voilà donc les grandes lignes et les principaux éléments d'un exercice qui s'est finalement très bien déroulé et qui est relativement exemplaire à plus d'un titre. Voilà l'essentiel du compte administratif. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD

Je ne reviendrai pas sur le FPIC, je le fais à peu près à chaque conseil, mais sur la dotation de l'État je commence à être un peu fatigué de vos jérémiades sur la baisse des aides de l'État.

Je voudrais tout de même faire un petit rappel en m'étant un peu renseigné puisque c'est un sujet qui a été évoqué à l'occasion du Congrès des maires de France. Entre 1983 et 2014, les dépenses des collectivités territoriales sont passées de 8,6 à 11,8 du Produit Intérieur Brut de la France et, pour être parfaitement honnête si une part de cette augmentation était liée à la décentralisation, au transfert de compétences, cela ne représentait que la moitié. Ce qui veut dire que l'autre moitié était des augmentations nettes des dépenses des collectivités territoriales.

Par ailleurs, nous avons constaté entre 2002 et 2013 que les effectifs de la Fonction Publique Territoriale ont là aussi considérablement augmenté. Hors effet de la décentralisation, ils enregistraient une hausse de 21 % contre 17 % dans la Fonction Publique Hospitalière, et une baisse de 5 % dans la Fonction Publique d'État. On pourrait développer le sujet pour l'appuyer, mais l'effort demandé aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur trois ans, avec une diminution l'année prochaine puisque le Président de la république s'y est engagé, ne représente qu'1,9 % des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales.

Je ne le dis pas pour La Celle Saint-Cloud, et comme à chaque fois la gestion est correcte, mais l'État n'avait pas fait son travail pendant des années en resserrant un peu les boulons de cette évolution un peu anarchique. Le gouvernement actuel fait le sale boulot, je l'ai déjà dit mais il faut le constater, et je vous invite donc à être prudent par rapport à vos discours, sachant que les promesses que l'on entend ici et là, notamment dans l'opposition de gouvernement, semblent laisser entendre que l'on va continuer à resserrer les boulons tout en donnant de meilleures dotations aux collectivités territoriales. C'est est un vrai mensonge, on ne peut pas le dire autrement, on sait très bien que ce n'est pas comme cela que ça se passera. Ce que je crains derrière ce discours pleurnichard sur ces dotations, c'est qu'il favorise l'émergence d'autres discours qui vont beaucoup plus loin, un peu extrémistes, et notamment du côté de l'extrême droite. Voilà le préliminaire que je voulais faire qui n'est pas contre La Celle Saint-Cloud mais contre la manière dont vous situez le contexte de la dotation de l'État.

Ensuite, deux remarques sur ce qui concerne réellement La Celle Saint-Cloud : vous avez indiqué que le périscolaire se déroule convenablement, je m'en félicite puisqu'il fut un temps, il n'y a pas si longtemps, où l'on nous disait que cela allait très mal se passer. Les recettes sont plus élevées que l'année dernière, il y a une aide de la CAF assez significative. Vous nous l'avez dit en commission mais vous ne nous l'avez pas dit aujourd'hui, il y a aussi des aides de l'État également en augmentation, ce qu'il faut également relever. Lorsque l'on dit qu'il faut compenser 18 % de recettes côté ville, c'est inexact, il y a également d'autres dotations derrière.

Enfin, vous vous êtes félicités de la baisse des charges de fonctionnement, je voudrais que cela ne soit pas au détriment du personnel municipal, puisque vous avez dit qu'il y a plus de monde et que cela coûtait moins cher, c'est un peu inquiétant, à moins que vous n'ayez des explications éventuellement sur la démographie, la pyramide des âges et les départs en retraite. Sinon, j'ai peur que cela soit surtout au détriment de la situation du personnel municipal.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Blanchard, nous répondrons à l'ensemble des questions après, Monsieur Dassé ?

Monsieur DASSE

Je vous remercie. En premier lieu, avant d'aborder le compte administratif, je souhaitais vous faire part des excuses de Frédérique Vial qui n'a pu être des nôtres ce soir. Elle a un petit problème de santé, heureusement très ponctuel, mais qui fait qu'elle n'est pas en état de pouvoir participer à nos travaux ce soir.

J'en viens maintenant au compte administratif. Première observation qui est une satisfaction quant à la stabilisation, voire la légère réduction des charges de fonctionnement : -1 %, c'est appréciable et on note avec intérêt la quasi-stabilisation des dépenses de personnels.

En revanche, en matière de ressources pour le fonctionnement, notre groupe est préoccupé par cette constante et lancinante augmentation de la fiscalité locale. On voit que les recettes liées aux impôts locaux augmentent d'1,6 %. Je vous rappellerai que l'indice des prix de l'INSEE d'avril 2015 à avril 2016 s'établit à - 0,2 %, et si l'on veut pousser le raisonnement jusqu'à l'indice des prix relatif uniquement aux services, on est à +1%. Le niveau de progression de notre fiscalité est supérieur à ces indicateurs, sans compter l'augmentation des tarifs publics qui est très supérieure à l'inflation, sans compter l'augmentation des droits de mutation que vous voyez apparaître dans ces tableaux. Il y a donc une préoccupation sur ce sujet, au moment même où nous apprenons cette semaine la création (qui n'a rien à voir avec La Celle Saint-Cloud) d'une nouvelle taxe pour financer les Conseils Régionaux, et notamment leurs compétences en matière de développement économique, d'environ 600 millions d'euros, financée par les ménages et les entreprises qui n'ont rien demandé.

J'en viens maintenant à la partie investissements. Le compte administratif qui nous est soumis fait apparaître des dépenses d'investissement de l'ordre de 6 700 000 euros qui soulèvent un problème de communication. Année après année, nous constatons grosso modo qu'un quart cette année 27 %, du budget d'investissement n'est pas dépensé et reporté sur l'exercice suivant. Il y a donc ce report d'année en année qui fait que le budget d'investissement réel tourne autour de 4,9 millions. Cela soulève le problème de la pertinence, voire de l'honnêteté de la communication autour de notre effort d'investissement. Par exemple, je vous rappelle que dans le bulletin municipal de janvier 2015 (je m'en souviens parce que cela m'avait frappé), il était annoncé un budget d'investissement supérieur à 7 000 000 d'euros, alors qu'en réalité il est de 4 900 000 euros plus les 27 % restant à payer.

Voilà les observations que notre groupe souhaitait faire sur le compte administratif 2015, je vous remercie.

Monsieur SOUDRY

Il y a eu plusieurs niveaux. Concernant la considération générale sur l'évolution des dotations de l'État et celle des dépenses territoriales, vous avez donné des évolutions qui, je pense, concernent l'ensemble du secteur territorial, c'est-à-dire les communes, les intercommunalités, les départements et les régions. Elles intègrent également les transferts de charges qui ont été faites par l'État. Il faut donc être prudent lorsque l'on prend ces chiffres-là, sans être un spécialiste, je crois qu'une bonne partie de l'augmentation est également due au développement des régions, à leurs compétences, et pas tant aux dépenses des communes. Si l'on prenait l'évolution des dépenses des communes, il n'y aurait pas ces chiffres-là.

Quoi qu'il en soit, il est vrai que ponctionner 1 million sur une commune dont le résultat se situe entre 3 et 4 millions est considérable. Surtout avec une brièveté dans le temps qui rend difficile les adaptations. Les évolutions que vous avez citées s'échelonnent sur plusieurs années, ici c'est en trois ans que nous avons une rupture franche.

Une autre question concernait les dépenses de personnels. Il est vrai que nous avons dû mettre un certain nombre de personnels dans les services périscolaires pour répondre à la demande, mais le personnel en place n'a pas été maltraité pour autant, bien au contraire. S'il y a eu un développement dans ce secteur périscolaire, c'est qu'il y a eu dans d'autres secteurs des économies d'effectifs, notamment à travers la réorganisation qui a suivi les départs. Il n'y a donc pas de difficultés particulières au niveau individuel des agents.

Concernant les remarques de Monsieur Dasse, sur l'évolution des impôts, il est vrai que l'évolution du produit fiscal est de 1,6 %, mais cela ne reflète pas l'évolution des impôts payés par les Cellois. Vous savez bien que l'augmentation des impôts pour les Cellois en 2015 a été de 1 %, ce qui est d'ailleurs tout à fait l'indice des services que vous citez. Nous sommes tout à fait dans la norme de cette évolution générale. 1 % d'augmentation des impôts, c'est tout de même une maîtrise importante qui fait d'ailleurs de notre ville l'une de celles où les taux d'imposition ont le moins augmenté, et de loin. Sur l'ensemble des villes, ils sont d'ailleurs stabilisés depuis six ans. Je crois que l'on peut dire que les impôts sont totalement maîtrisés, l'augmentation est tout à fait minime et les taux sont stabilisés.

Concernant le budget d'investissement, nous avons dépensé cette année 4,9 millions en ayant engagé près de 7 millions. Cela est inévitable, c'est la nature même d'une dépense d'investissement, de ne pas être, comme une dépense de fonctionnement, cadrée dans un calendrier. Un investissement met plusieurs mois pour se réaliser, pour être payé, il n'est donc pas du tout aberrant d'engager au cours d'une année davantage que le montant que nous serons amenés à payer. C'est le caractère pluriannuel des investissements qui tiennent mal dans les douze mois du calendrier. Il faut savoir également, et vous faisiez référence à ce qui avait été écrit en 2015, que le compte d'investissement ne reprend pas non plus, comme c'est indiqué ici, les seules dépenses d'équipement, mais aussi celles sur la dette et les emprunts. Je crois qu'avec un niveau de 5 millions de dépenses d'investissement effectivement payées, c'est tout de même considérable. Cela représente un travail important de tous les jours, et des progrès importants pour la ville, nous vous avons cité les investissements faits et je crois que nous n'avons pas à en rougir.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Sur cette question d'engager, de mandater, les choses ne sont pas toujours très claires. Les 6 770 000 euros ont été engagés, c'est-à-dire que des contrats ont été signés, des opérations ont été lancées, des travaux ont été exécutés. Nous n'avons pas reporté 1 850 000 en disant que nous verrons l'année prochaine si nous les payons ou pas. Tout a été engagé, une partie est payée sur l'exercice 2015 : 4 900 000 comme l'a rappelé Pierre, et 1 800 000 est payé l'année suivante. D'une manière comptable très évidente : des travaux réalisés en fin d'année ne peuvent pas être payés dans le cours de l'année en question, car le mandat émis par la commune va

circuler, il est d'abord émis par la comptabilité administrative de la commune, ensuite il ira à la Trésorerie générale au comptable public pour paiement, lequel prendra en charge ce mandat, l'exécutera, mais cela peut être au cours de l'année suivante, c'est-à-dire en 2016.

Vous avez mis en cause l'honnêteté, ce qui est inexact. Les 6 700 000 correspondent à des investissements engagés en 2015, 75 % sont payés en 2015 et un quart est effectivement payé l'année suivante. Mais je dis bien que les opérations sont engagées, les contrats sont signés, les décisions de faire ont été prises au cours de l'année 2015. Ensuite, vous savez bien qu'il y a des retards, des délais normaux pour exécuter les travaux, ensuite pour payer, on paye des acomptes au cours des travaux et il faut attendre le relevé définitif pour payer le solde. A l'évidence, au minimum le quart, voire le tiers du budget, est payé dans le courant de l'année considérée. Je voulais donner cette explication technique. Les 6 700 000 correspondent à des investissements réalisés, pas toujours terminés et payés, mais engagés par la commune. Je relève surtout de ce débat l'expression plutôt satisfaisante et sympathique de Monsieur Blanchard qui a parlé d'une gestion correcte, même s'il a relevé des éléments d'incorrection.

Monsieur BARATON

L'écriture est correcte, on ne peut pas dire le contraire, mais simplement, lorsque vous dites que les investissements de l'année 2015 étaient de tant, dans ce montant qui a été payé il y avait aussi un report de 2014. Qu'on le veuille ou non, cela fait environ 5 millions d'euros par an, même si, d'un point de vue écriture, on arrive à ce montant-là, mais il y a toujours environ 1,5 million qui va d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas d'autre intervention ? Je propose la candidature de Monsieur Pierre Soudry en tant que président de la séance. Je sors, c'est l'habitude : au moment du vote du compte administratif, le maire ou le président de l'intercommunalité sort, reste derrière la porte, l'oreille collée à la porte bien entendu, il sait tout ce qui se passe mais le code des collectivités locales prévoit qu'il doit être absent lors du vote du compte administratif. Est-ce qu'il y a des votes contre la candidature spontanée de Pierre Soudry ? Non. Des abstentions ? Non. Il est donc élu. Merci Pierre, bravo.

Monsieur SOUDRY

Tout simplement, je vais vous demander, une fois exposé ce compte administratif, de nous prononcer sur l'approbation de ce compte. Qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Quatre. Ce compte administratif est donc approuvé et nous pouvons le signaler à Monsieur le Maire qui va reprendre ses fonctions instantanément.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. J'adresse également ces remerciements à l'équipe des finances de la ville pour le bon travail réalisé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 juin 2016,

Conformément au code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, de procéder à l'élection du président pour le vote du compte administratif au scrutin public.

Après avoir procédé à l'élection,
DESIGNE à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,
Monsieur Pierre SOUDRY en qualité de président pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Monsieur Pierre SOUDRY pour le vote du compte administratif de l'exercice 2015 de la ville

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

Abstentions : 4 –Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD, Mme FERNEZ, M. MICHEL

Approuve le compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

Excédent 2014 reporté	2 128 661,23 €
Recettes réalisées	32 897 008,19 €
TOTAL RECETTES	35 025 669,42 €
Dépenses réalisées	30 091 522,20 €
TOTAL DEPENSES	30 091 522,20 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 934 147,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde positif 2014 reporté	11 804,17 €
Recettes réalisées	6 145 942,34 €
TOTAL RECETTES	6 157 746,51 €
Solde négatif 2014 reporté	2 473 017,03 €
Dépenses réalisées	6 190 160,95 €
TOTAL DES DEPENSES	8 663 177,98 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT (Compte 001)	-2 505 431,47 €
Restes à Réaliser - RECETTES	216 669,05 €
Restes à Réaliser - DEPENSES	1 854 131,88 €
SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES	-1 637 462,83 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068)	-4 142 894,30 €
EXCEDENT NET GLOBAL 2015 (Compte 002)	791 252,92 €

Affecte le résultat de l'exercice 2015 au sein du budget 2016 de la manière suivante :

- Le solde d'exécution d'investissement au compte 1068 pour un montant de 4 142 894,30 €,
- L'excédent net global en section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 791 252,92 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Compte de gestion 2015 du comptable public – budget principal de la ville

Monsieur SOUDRY

Nous devons également approuver le compte de gestion dont vous savez, comme le disait Monsieur le Maire, qu'il est l'écriture en partie double de notre compte administratif. Il faut vérifier que les deux écritures coïncident, sauf que le compte de gestion ne couvre pas tout à fait les mêmes agrégats que le compte administratif. Vous avez certainement lu avec intérêt dans le document comment l'on passe de l'un à l'autre, en reprenant un certain nombre de mouvements d'ordres entre l'investissement et le fonctionnement, etc. Je vais donc passer tout de suite à la conclusion, c'est-à-dire d'approuver le compte de gestion du Receveur. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? On pourra dire au Receveur qu'il a très bien calculé et que tout le monde est d'accord avec lui.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2015 et considérant que le compte de gestion présenté par le Comptable public, fait apparaître un résultat identique au compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 juin 2016,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'arrêter sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé comme indiqués sur le tableau ci-dessous ;

De prendre acte de la comptabilité des valeurs inactives qui se présente comme suit :

SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015		TRANSFET OU INTEGRATION DE RESULTATS		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE	
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
INVES.	2 473 017,03 €			44 218,61 €			11 804,17 €	2 505 431,47 €	
FONCT.		5 926 559,85 €	3 914 087,34 €		2 805 485,99 €		116 188,72 €		4 934 147,22 €
									2 428 715,75 €

- Total des soldes repris en début de gestion,
- Total des opérations constatées au cours de la gestion,
- Total des soldes à la clôture de la gestion

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2015 par le Comptable public n'appelle aucune observation, ni réserve.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Compte administratif 2015 du budget de l'assainissement et affectation du résultat

Monsieur SCHNELL

Comme c'est votre troisième année, vous connaissez bien la façon dont fonctionne le budget de l'assainissement, je vais donc être rapide. Il ressemble beaucoup à celui des deux années précédentes, puisque les volumes d'eau vendus qui sont la base des redevances d'assainissement sont presque stables, baissent un peu, et la redevance elle-même est presque stable, augmente un peu. On retrouve donc les mêmes recettes qui permettent de faire à peu près les mêmes dépenses d'investissement cette année que les années antérieures, c'est-à-dire autour de 500 000 euros.

Il y a tout de même une particularité cette année : dans l'excédent 2014 reporté pour le fonctionnement de 160 839 euros, nous avons le solde définitif de la liquidation de la CCCS pour 70 527 euros en fonctionnement et pour 51 422 euros en investissement. C'est la seule différence par rapport aux années précédentes.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte administratif ? Il n'y en a pas, je vais donc à nouveau sortir

Monsieur SOUDRY

Ce compte administratif a été très succinctement résumé par Jean-Christian qui en a sorti la substantifique moelle, je vous demande donc de voter. Qui est contre ce compte d'assainissement ? Qui s'abstient ? Sept abstentions, Ce compte est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 juin 2016,

Conformément au code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, de procéder à l'élection du président pour le vote du compte administratif au scrutin public.

Après avoir procédé à l'élection,

DESIGNE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Monsieur Pierre SOUDRY en qualité de président pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Monsieur Pierre SOUDRY pour le vote du compte administratif de l'exercice 2015 de la ville

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Abstentions : 7 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD, Mme FERNEZ, M. MICHEL

Approuve le compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

Excédent 2014 reporté	160 839,25 €
Recettes réalisées	518 045,04 €
TOTAL RECETTES	678 884,29 €
Dépenses réalisées	300 065,94 €
TOTAL DEPENSES	300 065,94 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	378 818,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde positif 2014 reporté	51 422,91 €
Recettes réalisées	567 301,69 €
TOTAL RECETTES	618 724,60 €
Solde négatif 2014 reporté	481 991,51 €
Dépenses réalisées	483 694,22 €
TOTAL DES DEPENSES	965 685,73 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT (Compte 001)	-346 961,13 €
Restes à Réaliser - RECETTES	281 458,00 €
Restes à Réaliser - DEPENSES	108 012,22 €
SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES	173 445,78 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068)	-173 515,35 €
EXCEDENT NET GLOBAL 2015 (Compte 002)	205 303,00 €

Affecte le résultat de l'exercice 2015 au sein du budget 2016 de la manière suivante :

- Le solde d'exécution d'investissement au compte 1068 pour un montant de 173 515,35€,
- L'excédent net global en section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 205 303 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

4. Compte de gestion 2015 du comptable public – service de l'assainissement.

Monsieur SCHNELL

L'essentiel est de vérifier que l'on trouve bien les mêmes chiffres. Vous pouvez constater que dans le compte de gestion du comptable, les résultats bruts à la clôture, tant en déficit et qu'en excédent, 346 961 euros au déficit d'investissement, 378 818 euros pour l'excédent de fonctionnement, sont identiques au tableau du compte administratif que je vous ai présenté tout à l'heure.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 juin 2016,

Conformément au code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, de procéder à l'élection du président pour le vote du compte administratif au scrutin public.

Après avoir procédé à l'élection,

DESIGNE à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Monsieur Pierre SOUDRY en qualité de président pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Monsieur Pierre SOUDRY pour le vote du compte administratif de l'exercice 2015 de la ville

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

Abstentions : 4 –Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD, Mme FERNEZ, M. MICHEL

Approuve le compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

Excédent 2014 reporté	2 128 661,23 €
Recettes réalisées	32 897 008,19 €
TOTAL RECETTES	35 025 669,42 €
Dépenses réalisées	30 091 522,20 €
TOTAL DEPENSES	30 091 522,20 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 934 147,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde positif 2014 reporté	11 804,17 €
Recettes réalisées	6 145 942,34 €
TOTAL RECETTES	6 157 746,51 €
Solde négatif 2014 reporté	2 473 017,03 €
Dépenses réalisées	6 190 160,95 €
TOTAL DES DEPENSES	8 663 177,98 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT (Compte 001)	-2 505 431,47 €
Restes à Réaliser - RECETTES	216 669,05 €
Restes à Réaliser - DEPENSES	1 854 131,88 €
SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES	-1 637 462,83 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068)	-4 142 894,30 €
EXCEDENT NET GLOBAL 2015 (Compte 002)	791 252,92 €

Affecte le résultat de l'exercice 2015 au sein du budget 2016 de la manière suivante :

- Le solde d'exécution d'investissement au compte 1068 pour un montant de 4 142 894,30 €,
- L'excédent net global en section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 791 252,92 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Décision modificative n°1 de l'exercice 2016 – budget principal

Monsieur SOUDRY

La décision modificative consiste essentiellement à intégrer dans le budget 2016 les résultats de 2015 qui viennent d'être examinés. Les bons résultats de 2015 nous permettent de disposer d'un excédent de fonctionnement de 791 000 euros. Cette DM va nous dire à quoi nous allons affecter ces 800 000 euros supplémentaires qui sont ainsi disponibles grâce aux résultats de l'année 2015.

Vous avez le tableau, ces 800 000 euros apparaissent d'abord en recette du compte de fonctionnement, dont une partie va être utilisée d'abord pour compenser des baisses de recettes par rapport à ce que nous avions prévu au budget 2016 il y a quelques mois. Une légère diminution des impôts et taxes, à concurrence de 113 000 euros, et surtout une baisse plus importante de la DGF que ce que nous prévoyions de 215 000 euros. En effet, nous avons inscrit 4 835 000 de DGF au budget 2016, et il vient de nous être notifié il y a quelques jours le chiffre définitif de 4 600 000 euros, c'est-à-dire que nous perdons 215 000 euros par rapport à ce que nous avions prévu.

Si l'on resitue la baisse globale, pour rebondir sur la discussion que nous avons eue tout-à-l'heure, il faut savoir qu'en 2014 le chiffre de DGF que nous avons perçu était de près de 6 millions, 5 965 000 très exactement, et que nous en sommes rendus en 2016 à 4 600 000. C'est-à-dire que nous perdons 1,4 million de DGF en deux ans pour un résultat de 3 à 4 millions, ce qui est considérable. Une partie du résultat de l'année 2015 va être utilisée pour compenser sur 2016 cette baisse plus importante de la DGF.

Une autre partie, pour 48 000 euros, va être affectée à un certain nombre de charges de fonctionnement, et le solde, soit 416 000, sera reporté en investissement. Nous avons donc un budget d'investissement supplémentaire à concurrence d'environ 400 000 euros, qui sera affecté à un certain nombre d'investissements. Nous parlions tout à l'heure du montant d'investissement aux alentours de 5 millions, il y aura 400 000 de plus cette année. Ils seront affectés pour 30 000 euros au chapitre 20, « immobilisations incorporelles », ce sont essentiellement des achats de logiciels dont deux importants : un logiciel financier pour la dématérialisation complète de toutes nos écritures. Il faut que l'on commence dès cette année 2016 et qu'à la fin 2017 il n'y ait plus aucun papier pour traiter tous les aspects financiers, y compris nos échanges avec la Trésorerie, les Finances publiques ; les factures seront électroniques grâce à ce logiciel. Un deuxième logiciel sera acquis : un logiciel d'urbanisme pour remplacer celui que nous avons qui date maintenant d'une dizaine d'années et qui avait besoin d'être renouvelé, en lien avec le PLU, bien que cela n'ait pas de rapport direct.

Ensuite, nous avons environ 240 000 euros au chapitre 21. Ce sont de nouveaux investissements qui seront engagés, notamment 100 000 euros de plus pour la rénovation de nos câbles d'énergie électrique haute tension. Vous savez que c'est une œuvre de longue haleine qui se fait année après année, nous engageons environ 100 à 200 000 euros pour remplacer les câbles, et lorsque nous avons un peu plus d'argent, nous allons un peu plus vite dans cette rénovation. Une autre partie sera consacrée à la création d'un plateau surélevé sur la route départementale 321. Vous savez que nous avons prévu de réaliser cette année une liaison douce le long de l'avenue Charles-de-Gaulle et de la rue Pescatore, et il y aura un complément avec un plateau surélevé en face de l'entrée du Ministère des Affaires étrangères, c'est-à-dire au niveau du carrefour Yves Levallois, à hauteur de 25 000 euros. Nous améliorerons les tapis d'un certain nombre de voiries, bien que nous n'ayons pas encore tout à fait décidé où nous les utiliserons. Voilà donc l'essentiel de ces dépenses au chapitre 21.

Au chapitre 23, des travaux en cours, nous aurons un petit complément sur le ravalement du centre social. Vous savez qu'il y a des travaux pour changer la toiture, faire une partie du ravalement, et

comme nous avons un peu d'argent nous achèverons la totalité du ravalement de ce centre social qui sera donc complètement rénové cette année.

Il y a un investissement important à signaler qui est l'aménagement de l'ancien bâtiment de la CPAM en centre de loisirs provisoire. On en a déjà parlé, mais on reviendra tout à l'heure sur l'évolution de la demande en périscolaire, notamment de centres de loisirs pour les mercredis. Nous allons carrément doubler, en l'espace de trois ou quatre ans, l'offre dans ce domaine. Il y a deux ou trois ans, nous avons déjà ouvert un centre de loisirs supplémentaire à Pasteur, et il nous faut en ouvrir un supplémentaire pour les quartiers nord, les quartiers de l'école Morel de Vindé. Nous allons engager la construction d'un centre de loisirs dans ce quartier, mais comme cela prendra un à deux ans et que nous ne voulons pas attendre pour accueillir les enfants, pendant les deux ans de la construction nous allons héberger provisoirement ce centre de loisirs dans le local de la CPAM que nous venons d'acquérir comme nous en avons parlé. En attendant les travaux du Cœur de ville ce bâtiment-là sera utilisé pendant deux ans en centre de loisirs. 30 000 euros de travaux vont être engagés dont la moitié concernant essentiellement les systèmes d'alarme et de sécurité qui pourront ensuite être récupérés dans le centre de loisirs définitif.

Voilà donc un certain nombre de travaux importants qui vont pouvoir être engagés avec ce bon résultat de l'année 2015 et constituer ce budget supplémentaire 2016.

Monsieur le Maire

Merci Pierre, nous reviendrons d'ailleurs en fin de séance sur la partie centres de loisirs pour expliquer tout de même tout le développement du périscolaire. Je donne trois chiffres : nous sommes passés d'une capacité d'accueil de 250 enfants en 2014 à 350 en 2015 et il y en aura 450, c'est vous dire l'énorme augmentation du secteur périscolaire qui produit évidemment des ressources, mais qui représente également un engagement très fort de la ville.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ?

Monsieur BARATON

Tout d'abord, sur le plateau traversant, je pensais que sur les départementales il y avait une réglementation bien précise, le département est donc d'accord ?

Monsieur le Maire

Nous répondrons ensuite.

Monsieur BARATON

Concernant la CPAM, elle est vide depuis deux ou trois ans, je pense qu'il va obligatoirement y avoir des travaux d'électricité pour la mise en conformité, des problèmes de sanitaires parce que 70 enfants nécessitent un certain nombre de sanitaires adaptés aux enfants, et chaque fois qu'il y en a eu dans les écoles, c'était toujours des sommes nettement supérieures à 30 ou 40 000 euros, je pense donc que c'est un peu minoré.

Il semblerait qu'il y ait également eu un problème sur la piscine que je ne vois plus dans ces montants.

Monsieur SCHNELL

Dans le cadre de la piste cyclable, nous voulions assurer une sécurité au carrefour Pompadour. Nous avons donc commencé à discuter avec le Département en imaginant un certain nombre de solutions, et c'est lui-même qui nous a proposé le plateau traversant auquel nous n'avions pas pensé nous-mêmes.

Monsieur SOUDRY

Je parle sous le contrôle de Jean-Claude, mais en ce qui concerne la CPAM, l'électricité est en très bon état et aux normes, il n'y a donc pas de problème électrique. Concernant les sanitaires, ils sont normalement prévus, mais il y a finalement assez peu de choses à faire.

Monsieur TEYSSIER

Avant de chiffrer le coût, nous avons tout de même fait un inventaire des travaux à réaliser. Nous avons fait passer un bureau de contrôle et l'électricité a été complètement vérifiée, elle est correcte et aux normes, nous n'avons donc pas de problème de ce côté-là.

Concernant le problème de l'alarme, cela nous coûte aux alentours de 15 000 euros, mais c'est un système qui sera portable et récupérable pour le prochain centre de loisirs prévu sur Morel de Vindé.

Concernant les sanitaires, nous ne recevons pas du tout de maternelles mais uniquement des primaires. Nous avons fait vérifier l'état des sanitaires, compte tenu que nous recevions, sur la CPAM des élémentaires. Il n'y a donc pas de problème de ce côté-là, je vous rassure, en ce qui concerne le montant chiffré pour utiliser les locaux de la CPAM.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude.

Monsieur SOUDRY

Sur le dernier point qui a été posé sur les problèmes de la piscine, je n'ai pas détaillé le total des 140 000 euros, mais nous avons inscrit à ce stade une provision de 35 000 euros, éventuellement pour les problèmes d'étanchéité de la piscine. Cela est provisoire car nous devons expertiser davantage ce que sont ces problèmes avant d'intervenir. Nous les avons bien notés, nous avons provisionné quelque chose mais nous attendons de voir ce qu'il y a lieu de faire.

Monsieur le Maire

Pour le moment, rien n'est évident, il n'est pas obligatoire d'engager des travaux qui ne seraient pas absolument nécessaires.

Monsieur BLANCHARD

C'est plutôt en forme d'explication de vote, je n'ai pas de remarque particulière sur les divers investissements qui n'ont pas une très grosse importance, même si ce sont des choses nécessaires qui sont proposées. Une décision modificative signifie que l'on adopte un budget modifié, comme d'habitude nous voterons contre puisque c'est la reprise du budget dans son ensemble.

Monsieur le Maire

Dont acte. S'il n'y a pas d'autre question, je mets aux voix la décision modificative n°1. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Des abstentions ? Trois. Ce budget est donc adopté. Merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2015 adoptant le budget primitif de la Ville,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 juin 2016,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

DECIDE

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal de la Ville qui s'élève à un montant global de 5 241 179,19 €, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	48 460,00 €	002 - Excédent de fonctionnement	791 252,92 €
		Chapitre 73 - Impôts et taxes	-113 000,00 €
		Chapitre 74 - Dotations et participations	-215 315,00 €
		Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	416 577,92 €		
Total dépenses de Fonctionnement	465 037,92 €	Total Recettes de Fonctionnement	465 037,92 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 - Solde d'investissement reporté	2 505 431,47 €	Compte 1068 - Affectation du résultat	4 142 894,30 €
Reste à réaliser 2015	1 854 131,88 €	Reste à réaliser 2015	216 669,05 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	30 880,00 €		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	237 497,92 €		
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	140 000,00 €		
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	6 100,00 €		
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100,00 €		
		Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	416 577,92 €
Total dépenses d'Investissement	4 776 141,27 €	Total Recettes d'Investissement	4 776 141,27 €
TOTAL DEPENSES	5 241 179,19 €	TOTAL RECETTES	5 241 179,19 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Décision modificative n°1 de l'exercice 2016 – Budget annexe assainissement

Monsieur SCHNELL

Grâce à la liquidation de la CCCS qui représente 120 000 euros supplémentaires en 2015, nous disposons cette d'un excédent de fonctionnement de 205 303 euros que nous décidons de virer à la section investissement, puisque vous savez que dans le budget de l'assainissement c'est essentiellement de l'investissement. Cette somme va nous permettre de réaliser davantage d'investissements en 2016, et notamment 185 303 euros sur des travaux de réparation de réseaux d'assainissement identifiés sur des rues, à la suite de visites faites par le prestataire.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian, est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Abstentions ? Trois. C'est donc approuvé. Merci.

Monsieur DASSE

Juste une double observation au sujet de notre ordre du jour. Avant de passer à la partie « Vie sociale et famille », nous avons noté la suppression de deux projets de délibération examinés en Commission des Finances et Affaires générales. La première de ces délibérations était relative à l'avenant au bail emphytéotique avec l'OPIEVOY au sujet du terrain de l'avenue Edmond Blanc et la seconde sur la dérogation municipale au repos dominical, dite loi « Macron ». Nous souhaitons savoir pour quelle raison elles ont été supprimées.

Monsieur le Maire

Ces deux délibérations seront présentées, mais elles méritaient un complément d'examen, notamment en termes de concertation. La seconde concernant la loi « Macron » suppose évidemment une concertation approfondie sur la ville. C'est en cours, et celle concernant le bail emphytéotique avec l'OPIEVOY est un sujet technique sur lequel nous n'avons pas tous les éclairages, notamment compte tenu de la modification actuelle du POS. Les règles vont changer, cela suppose tout de même une étude, une expertise juridique de la situation. Nous reprendrons ces délibérations, nous les examinerons le temps nécessaire et nous ne les présenterons que lorsqu'elles seront parfaitement aptes à être votées.

Monsieur DASSE

Merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2015 adoptant le budget primitif de la Ville,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires générales réunie le 15 juin 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

DECIDE

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal de la Ville qui s'élève à un montant global de 865 579,35 €, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous:

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		002 - Excédent de fonctionnement	205 303,00 €
<i>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>205 303,00 €</i>		
Total dépenses de Fonctionnement	205 303,00 €	Total Recettes de Fonctionnement	205 303,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 - Solde d'investissement reporté 2015	346 961,13 €	Compte 1068 - Affectation du résultat	173 515,35 €
Reste à réaliser 2015	108 012,22 €	Reste à réaliser 2015	281 458,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €		
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	185 303,00 €		
		<i>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>205 303,00 €</i>
Total dépenses d'Investissement	660 276,35 €	Total Recettes d'Investissement	660 276,35 €
TOTAL DEPENSES	865 579,35 €	TOTAL RECETTES	865 579,35 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Convention d'objectifs 2016 Ville/CPEA

Madame LABORDE

Le CPEA mène des actions de prévention spécialisées sur la commune qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes de 15 à 25 ans. En 2016, l'association a dû faire face à un contexte particulier de désengagement du Département. Afin de consolider l'action du CPEA, le conseil municipal du 16 février dernier a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs Ville/CPEA pour 2016 et a accordé à l'association un acompte de 69 562 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer à 132 651 euros le montant définitif de la subvention CPEA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les avenants permettant l'exécution de la convention financière annuelle d'objectifs avec le CPEA.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Je voulais savoir quel était le montant de l'année précédente pour comparer, puisque vous donnez le montant pour cette année.

Madame LABORDE

La participation de la ville était de 69 562 euros puisque nous avons voté en décembre un acompte qui correspondait à la totalité de la subvention de la mairie de l'année précédente.

Monsieur le Maire

Merci. Autre question ?

Monsieur BLANCHARD

Nous l'avons déjà évoqué lors de conseils municipaux précédents, derrière cela il y a tout de même quelque chose de très inquiétant qui est le désengagement du Département qui est, je trouve, terrifiant. Le Conseil départemental n'a plus la compétence générale mais ses compétences sont renforcées en matière de politique sociale et de prévention, or, c'est un désengagement vraiment effrayant. Le sujet ne doit pas être cantonné à Trappes et à Mantes, il peut y avoir des problèmes dans d'autres communes et la prévention est quelque chose d'essentiel pour des enfants qui peuvent être un peu paumés, ça existe, et plus on s'en occupe tôt, plus on fait des efforts significatifs, plus on leur donne de chances dans la vie.

Nous sommes bien embarrassés car nous voyons qu'il y a un maintien du budget de la commune, mais si nous avons les rênes de la commune, je peux vous indiquer que nous donnerions plus pour ce sujet-là, malgré le désengagement du Département, parce que c'est un sujet trop important. Nous avons hésité entre le vote contre et l'abstention, nous nous abstenons pour dire que nous sommes pour une subvention, mais c'est plutôt une abstention négative parce que nous estimons qu'il aurait fallu donner beaucoup plus. Vous voulez que nous votions contre ? Je vote contre si vous voulez, vous avez l'air de dire que je tergiverse.

Monsieur le Maire

Non, pas du tout, je n'ai rien dit.

Monsieur BLANCHARD

Je n'ai aucune difficulté à voter contre.

Monsieur le Maire

C'est comme vous voulez Monsieur Blanchard, ce n'est pas moi qui vote à votre place.

Monsieur BLANCHARD

Je signifie par là que c'est un sujet réellement très important et que c'est terriblement dommage qu'il y ait un désengagement collectif, notamment de la part du Département et qu'il fallait faire un effort spécifique sur ce sujet.

Monsieur le Maire

Vous mettez en cause le désengagement du Département, nous le déplorons comme vous. C'est la raison pour laquelle le budget de la commune a dû être fortement augmenté pour soutenir les activités et les missions du CPEA. Nous sommes tous les jours en soutien du CPEA. Pas plus tard que tout à l'heure, j'avais dans mon bureau les éducateurs qui parlaient des problématiques de quartiers. Nous les avons tous les jours. Valérie est auprès du CPEA et travaille énormément en soutien de cette structure de prévention spécialisée qui est indispensable.

Je l'ai dit dans ces termes-là au président du Conseil départemental : « Pierre, tu fais une connerie, parce que c'est grave, nous avons besoin de prévention spécialisée, nous avons besoin d'éducateurs de rue, pas seulement aux Mureaux ou à Mantes-la-Jolie, à La Celle Saint-Cloud également ». Il a pris ses décisions, il est président du Conseil départemental, pas moi. C'est comme ça, mais peu importe Monsieur Blanchard, chacun prend ses responsabilités.

Nous, nous soutenons le CPEA, à fond, nous ne sommes pas en train d'atermoyer ou d'hésiter, nous le soutenons à fond et nous continuerons à le soutenir. Je peux vous dire que le travail qui est fait est de grande qualité, il faut les soutenir, il faut également observer à quel point le CPEA, avec sa structure associative est présente dans l'environnement de La Celle Saint-Cloud, qu'ils travaillent en partenariat actif avec les autres structures, que ce soit la MJC, même je crois le Carré des Arts, les associations sportives, ils sont très présents et nous en avons besoin. Voilà la raison pour laquelle nous les soutenons à fond.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc adopté, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'extinction de la convention tripartite (Département, Commune, CPEA) signée le 25 octobre 2010, relative à la période d'exercice 2010-2015,

Vu la délibération n° 2016-01-12 du 16 février 2016 du Conseil Municipal relative à la convention d'objectifs 2016 et au versement d'une avance 2016 d'un montant de 69 562 €,

Précisant que cette participation 2016 de la Ville inclut un financement communal de 7 000 € au titre du budget tripartite de clôture,

Vu l'avis favorable de la commission Vie Sociale et Famille réunie le 15 juin dernier,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Abstentions : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Fixe à 132 651 € le montant définitif de la subvention au CPEA et autorise M le Maire à signer tous les avenants permettant l'exécution de la convention financière annuelle d'objectifs avec le CPEA.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Adoption du règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Madame DOMINICI

Le Relais Assistantes Maternelles, RAM, a ouvert ses portes en janvier 2011. Il s'agit d'un établissement municipal ayant pour mission principale d'accueillir et d'informer les parents sur les différents modes d'accueil existants, et plus particulièrement chez les assistantes maternelles. C'est un lieu d'information sur les droits et obligations de chacun et de soutien administratif : modèles de contrats de travail, aide au calcul des congés payés. Il accueille également les assistantes maternelles indépendantes et met à leur disposition des espaces de rencontre avec les enfants autour d'animations et d'ateliers. Une responsable à temps plein et une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps animent le RAM.

Depuis son ouverture, la fréquentation du RAM n'a cessé d'augmenter. Ainsi aujourd'hui, ce sont plus de 50 assistantes maternelles qui viennent régulièrement au RAM, 50 familles reçues en rendez-vous chaque année et 250 contacts par téléphone ou par courriel par an. Le règlement intérieur de cet établissement décrivant ses missions et son fonctionnement a été rédigé, dont vous trouverez le texte en annexe.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles applicable au 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le Maire

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD

Lorsque l'on dit « assistantes maternelles indépendantes », elles sont non agréées ?

Madame d'ESTEVE

Il s'agit d'assistantes maternelles agréées par le Département, et libérales. Elles sont au nombre de 74.

Monsieur le Maire

D'autres questions ou interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable rendu par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille en date du 15 juin 2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Adopte le règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont le texte est annexé à la présente délibération.

Précise que celui-ci est applicable à partir du 1er juillet 2016.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour l'année 2016

Madame MARADEIX

La caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, la CAFY, soutient les actions de la ville à destination des enfants de moins de 18 ans dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse. L'actuel CEJ a été signé pour la période 2013 – 2016. D'une durée de quatre ans, il vise à soutenir prioritairement le développement de l'offre d'accueil des 0-18 ans sur les territoires les moins bien couverts, et ce, dans le cadre d'enveloppes financières limitatives. Le financement des actions s'élève à 55 % des dépenses nettes nouvelles de la collectivité, dans la limite d'un plafond par action fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Dans le cadre du CEJ actuel sont soutenues les actions suivantes :

- un relais assistantes maternelles,
- des accueils de loisirs et accueil périscolaire,
- des crèches collectives et multi-accueil Petite Enfance.

Suite à une rencontre avec des représentants de la CAFY en février 2016, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer un avenant à ce CEJ pour y inclure de nouvelles actions à financer :

- poste de coordination Enfance et Petite Enfance,
- formations BAFA et BAFD pour les animateurs de la ville.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie. Sur cette question, nous allons nous donner un temps d'intervention après les délibérations du Conseil municipal, puisque des questions sont posées sur la nature, la composition des différentes activités en matière d'enfance et de jeunesse, en matière scolaire avec Sophie, Sylvie et Valérie éventuellement pour la Jeunesse, qui feront une petite présentation de l'ensemble de ces activités.

Sur l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse, est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas, je propose de mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

Vu la délibération du 25 juin 2013 autorisant la signature du contrat enfance jeunesse pour les années 2013-2016,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Familles réunie en date du 15 juin 2016,

Considérant que de nouvelles actions peuvent entrer dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour cette année 2016 (postes de coordination enfance et petite enfance et financement de formation BAFA/BAFD pour les animateurs de la Ville),

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2016.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Accompagnement des projets pédagogiques des écoles publiques durant l'année scolaire 2016 – 2017

Monsieur LEFEBURE

La ville de la Celle Saint-Cloud soutient financièrement depuis de nombreuses années les projets pédagogiques des écoles dans les classes de grande section de maternelle et tous les niveaux élémentaires. Ce dispositif permet aux enseignants de faire intervenir des artistes afin de les aider dans la réalisation d'activités artistiques, plastiques, théâtrales ou musicales. Ces activités permettent l'éveil et la sensibilisation des enfants à la culture et à la citoyenneté :

- la musique, abordée sous l'angle de la chorale développe l'apprentissage du chant, la mémorisation des textes et des mises en scène,
- l'art visuel sensibilise les enfants à la préservation de l'environnement et de la nature en mettant à l'honneur la réutilisation de certains déchets,
- le cinéma travaille à la fois la créativité, l'imagination et l'apprentissage technique de cet art.

Toutes ces activités favorisent l'écoute et le respect de l'autre. Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la reconduction du soutien financier aux projets pédagogiques des écoles publiques pour l'année 2016 – 2017, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'intervention dans les écoles de la ville.

Monsieur le Maire

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Monsieur DASSE

Juste une demande de précision : a-t-on une idée de la répartition par montant, par budget pour chacune des écoles ? Cette question vaut également pour Sainte-Marie qui fait l'objet de la délibération suivante. Est-ce que l'on a une cartographie des dépenses engagées pour chaque école, et le montant global ?

Madame TRINIAC

En complément de cette délibération et de la suivante, je vous rappelle simplement que dans le magazine du mois de mai il y avait tout un dossier sur ces projets pédagogiques, en chiffres justement, avec le montant total du budget de 36 000 euros et le nombre d'élèves concernés sur l'ensemble de la ville, ainsi que les actions menées dans ces projets pédagogiques. Vous avez le détail de tout ce qui a été fait dans toutes les écoles de la ville.

Ces projets pédagogiques sont d'abord très plébiscités par les enseignants et les enfants, puisqu'ils permettent tout ce que l'on a mis en avant sur les atouts pédagogiques, et par ailleurs cela permet souvent d'avoir le spectacle de fin d'année de l'école, ou bien des présentations et des expositions pour les parents. Concernant les chiffres, je peux vous donner la répartition, cela concerne les classes de la grande section de maternelle au CM2, pas les petits et moyens de maternelle.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Familles réunie en date du 15 juin 2016,

Considérant que pour leur bonne réalisation, les projets pédagogiques de la Ville nécessitent un soutien financier de la Ville,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Approuve le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques dans les écoles publiques de la Ville,

Autorise le Maire ou son représentant à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention dans les écoles de la Ville.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Accompagnement des projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie durant l'année scolaire 2016 – 2017**Monsieur LEFEBURE**

La ville soutient financièrement les projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie pour la grande section de maternelle et les élémentaires. Ce dispositif permet aux enseignants de faire intervenir des artistes afin de les aider dans la réalisation d'activités artistiques. Pour l'année 2015 – 2016, l'école a développé des ateliers théâtre accompagnés par la compagnie « Volubilis ».

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la reconduction du soutien financier aux projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie pour l'année scolaire 2016 – 2017, et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'intervention pour cette école.

Monsieur le Maire

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Familles réunie en date du 15 juin 2016,

Considérant que pour leur bonne réalisation, les projets pédagogiques de l'école Sainte-Marie nécessitent un soutien financier de la Ville,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 33
Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Approuve le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques pour l'école Sainte-Marie

Autorise le Maire ou son représentant à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention pour cette école.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Tarifs du transport du Petit Beauregard/ Bel Ebat pour l'année scolaire 2016 – 2017**Madame GRELU**

La ville a mis en place il y a plusieurs années un ramassage scolaire qui concerne les enfants résidant au domaine du Petit Beauregard et qui fréquentent le groupe scolaire Henri Dunant. Ce service a été étendu aux enfants résidant à Bel Ebat et au Puits d'Angle scolarisés dans ce même groupe scolaire à partir de septembre 2015, suite aux résultats positifs d'un test effectué en juin 2015.

À ce jour, ce sont 46 enfants qui bénéficient de ce transport, 33 du domaine du Petit Beauregard, et 13 de la résidence de Bel Ebat. La participation des familles est facturée mensuellement de septembre à juin, et forfaitairement. Ce forfait est calculé sur la base d'un prix jour multiplié par le nombre de jours d'école incluant le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur l'année, et divisé par 10. Pour rappel, les tarifs pratiqués pour l'année scolaire 2014 – 2015 étaient un tarif unique de 2,40 euros par jour et par enfant.

Pour l'année 2016 – 2017, il est proposé de fixer les tarifs à :

- 1,32 euro par trajet et par enfant pour une utilisation partielle, matin ou soir, un ou deux jours par semaine,
- 1,94 euro par jour et par enfant pour une utilisation complète, matin et soir, lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire,
- 0,97 euro par jour et par enfant à partir du deuxième enfant en utilisation complète.

Les membres du Conseil municipal sont invités à voter l'application de ces tarifs du circuit de ramassage scolaire Petit Beauregard/Bel Ebat à compter du 1^{er} septembre 2016.

Monsieur le Maire

Merci Bernadette. Il est très important que l'on ait pu et que l'on garde ce service qui est un vrai service pour les enfants de Petit Beauregard et de Bel Ebat, et je remercie l'équipe de Sophie et Jacques Franquet qui ont fait un gros travail, avec les quartiers d'ailleurs, pour inciter les parents à utiliser ce transport qui permet de ramener tous les enfants vers Dunant.

Madame FERNEZ

Je ne comprends pas les tarifs. Vous avez indiqué : les tarifs pratiqués pour l'année scolaire 2014 – 2015 : 2,40 euros par jour et par enfant. Effectivement, pour 2016 – 2017, on compose : 1,32, 1,94, 0,97, si je compare à 2015 qui était : 1,30, 1,90, 0,95, on constate une augmentations pour chaque ligne de +1,5, +2,10 et +2,10.

Ma question était autour du taux d'inflation, l'IPC, qui était de 0 % en 2015, et de 0,1 fin avril 2016, l'augmentation est bien plus forte. Je ne comprends pas le rapport au 2,40.

Madame TRINIAC

Il faut savoir qu'il n'y avait qu'un tarif unique qui existait jusqu'à il y a deux ans. C'est en faisant ces réunions avec les parents et les résidences concernés que nous nous sommes rendu compte que nous pouvions élargir l'offre en proposant, pas uniquement un aller-retour obligatoire par jour, mais une utilisation à temps partiel. En développant cette offre, cela nous a permis d'avoir des tarifs que nous avons proposés l'année dernière.

Il faut savoir également que la charge financière du transporteur augmente, et nous avons nous aussi à prendre en compte, dans l'augmentation des tarifs, celle que nous avons sur le transport lui-même.

Madame FERNEZ

La charge du transporteur a augmenté de combien, on le sait ?

Monsieur le Maire

On ne va peut-être pas refaire tout le calcul, c'est à voir en commission où cela a été dit.

Madame FERNEZ

Je ne l'ai pas entendu en commission mais ce n'est pas grave.

Madame TRINIAC

J'ai dit en commission qu'il y avait l'augmentation de la charge du transporteur.

Madame FERNEZ

Oui, vous l'avez dit, mais pas le montant.

Monsieur le Maire

Sophie, tu pourras trouver l'information et nous la communiquerons à Monique Fernez ?

Madame TRINIAC

Oui.

Monsieur BLANCHARD

Monsieur le Maire, je me félicite de vous entendre dire toute l'importance que vous attachez à ce dossier, j'espère que cela durera dans le temps, mais je rappelle tout de même qu'il y a deux ans la proposition que vous aviez faite était de supprimer ce service, et il a fallu une mobilisation très importante des parents d'élèves à l'époque pour que l'on puisse le maintenir et trouver une solution qui est globalement satisfaisante pour l'ensemble des parties.

Monsieur le Maire

Non, nous n'avions pas l'intention de le supprimer. Jacques va rappeler un peu l'histoire car je pense qu'il est intéressant de rappeler tout de même tout le combat qui a été le nôtre pour maintenir ce service.

Monsieur FRANQUET

Effectivement Monsieur Blanchard, il est vrai que les parents se sont mobilisés, mais la situation à l'époque était simple : il y avait 25 élèves d'inscrits et en projetant par rapport aux CM2 qui allaient partir, nous arrivions tout au plus à 20 élèves pour l'année 2015 – 2016 inscrits pour le transport. L'équation est simple : le transporteur demande une somme fixe (que le car soit vide ou plein les coûts sont les mêmes), divisée par 25 et ensuite par 20, nous arrivions à quelque chose de totalement inacceptable pour les parents, ou pour la commune, ou pour les deux. Sachant que le Département donne lui aussi (jusqu'à présent et j'espère que cela va se maintenir) une somme fixe par enfant également.

Nous avons mis tout cela sur la table avec les parents et leurs délégués, et grâce à cela nous avons réussi, d'une part à montrer la réalité des faits, et d'autre part nous avons proposé d'étendre le service à une autre résidence de façon à voir augmenter le nombre d'enfants. Vous avez vu que nous sommes passés de 25 à 46 grâce à ces tarifs que nous avons baissés d'environ 20 %. De 2,40 nous sommes passés à 1,90, et encore moins pour les parents qui ne mettaient pas leurs enfants parce qu'ils ne les mettaient que le matin ou quelques jours dans la semaine. Sans compter les familles nombreuses qui voient leur facture réduire puisqu'à partir du deuxième enfant c'est 50 % de moins. Je pense qu'il n'y a pas un parent qui se plaint de l'augmentation de 1 ou 2 % que nous sommes en train d'appliquer parce qu'ils se rendent compte du service. Je dois dire qu'autant Sophie que moi, nous y allons très souvent et que l'applaudimètre fonctionne de ce côté-là.

Nous essayons de continuer à convaincre les parents de Bel Ebat qui ont vu ce qu'apportait ce service, et qui petit à petit sont en train de se convaincre que plutôt que d'amener leur enfant en voiture, d'utiliser ce car scolaire. La résidence a fait des efforts importants également en mettant en place un arrêt bien placé, et j'espère que nous allons arriver à la saturation du bus, c'est-à-dire 55 élèves l'année prochaine.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Jacques.

Monsieur BARATON

C'est une remarque technique : le problème c'est que la délibération n'est pas tout à fait correcte dans la mesure où vous avez omis ce qui s'est passé en 2015 – 2016. Il y a un copier – coller qui a été fait de la première partie et il n'y a rien par rapport à 2015 – 2016 ou les tarifs étaient, comme l'a rappelé Madame Fernez de 1,30 à 1,90, etc. On rappelle ce qui s'est passé en 2014 – 2015 et on vous propose 2016 – 2017, mais il y a tout de même eu une année 2015 – 2016 que nous avons voté l'année dernière et qui est ici.

Monsieur le Maire

Je pense que Jacques vous a très bien répondu. En réalité, c'est une adaptation chaque année qui tient compte du nombre d'élèves transportés, des coûts de fonctionnement du transporteur, des évolutions de coûts du contrat et du partage qui est fait le mieux possible, à l'avantage des familles et de la commune. C'est un équilibre qui est trouvé et qui reste tout à fait raisonnable comme l'ont rappelé Sophie et Jacques.

Madame TRINIAC

Pour répondre à Monsieur Baraton, c'est ce qu'expliquait Jacques, c'est qu'effectivement nous n'avons pas remis les montants de l'année dernière, vous avez raison, mais nous aurions pu dire que nous avions 25 élèves il y a deux ans avec un tarif à 2,40 et que nous sommes passés cette année à 46 enfants en mettant les tarifs qu'il y avait cette année.

Monsieur BARATON

Je ne discute pas sur cela, mais sur la forme. C'est la première fois que nous avons une délibération pour parler des tarifs de cette année en référence à ceux d'il y a deux ans.

Monsieur le Maire

Nous avons peut-être oublié une ligne, c'est possible.

Monsieur BARATON

Il n'y avait pas de comparaison possible d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire

D'accord. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Trois. Des abstentions ? Deux. Cette délibération est donc adoptée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille, réunis le 15 juin 2016,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2016-2017 pour le circuit spécial 126-2,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A La MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30
Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL
Abstentions : 2 – Mme FERNEZ, M. MICHEL

DECIDE

De fixer les tarifs de ce transport à:

- 1,32€ par trajet et par enfant pour une utilisation partielle (matin ou soir ou 1 ou 2 jours par semaine)

- 1,94€ par jour et par enfant pour une utilisation complète (matin et soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire)

- 0,97€ par jour et par enfant à partir du 2ème enfant en utilisation complète

De facturer la participation des familles forfaitairement sur une base d'un prix jour multiplié par le nombre de jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sur l'année et divisée par 10 (de septembre à juin).

D'appliquer ces tarifs à partir du 1er septembre 2016.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

7. Le soir après la classe : « L'école des Arts »

Madame DOMINICI

« L'école des Arts » est le volet artistique et culturel du dispositif du soir après la classe. Elle est organisée par la ville, en partenariat avec le Carré des Arts pour la mise en place d'ateliers d'initiation aux pratiques artistiques et culturelles. Ces ateliers sont destinés aux enfants résidant et scolarisés à La Celle Saint-Cloud, du CE2 au CM2, à raison d'une séance par semaine pendant l'année scolaire, prioritairement aux enfants qui n'y ont jamais été inscrits.

Le nombre d'enfants par atelier peut varier selon l'activité, entre 6 et 15 enfants, sans que le nombre total de participants ne dépasse 24 enfants selon la convention. Deux ateliers seront proposés pour la rentrée 2016 – 2017 :

- chant choral et percussions,
- préparation à la pratique d'orchestre.

La participation financière des familles est de 100 euros pour l'année scolaire 2016 – 2017. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les propositions d'activités des écoles des arts pour le soir après la classe, d'arrêter le montant de la participation des familles comme proposé, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame FERNEZ

Il s'agit donc d'initiatives de jeunes, c'est donc très bien.

Monsieur le Maire

Non, là c'est le soir après la classe.

Madame FERNEZ

Ça fait partie des initiatives des jeunes, non ?

Monsieur le Maire

C'est autre chose.

Madame FERNEZ

Je l'ai compris comme cela. Ceci étant dit, au niveau des dépenses : dépenses totales, frais de personnel et fonctionnement, il était question de 4 809,13 euros. 100 euros pour l'année scolaire, si nous avons 24 enfants, cela fait 2 400 euros, c'est-à-dire la moitié des dépenses.

Ma question, que j'avais d'ailleurs déjà posée en commission est : sommes-nous sûrs d'atteindre l'effectif de 24 ? La réponse a été que la demande était supérieure à l'offre, je réitère donc ma

question, et sommes-nous sûrs de cela ? Parce que cela représente déjà la moitié des dépenses si nous avons 24 élèves.

Madame TRINIAC

Si votre question Madame Fernez est de nous demander combien d'enfants seront inscrits à la rentrée, je ne peux pas vous répondre.

Madame FERNEZ

En commission, vous aviez fait la multiplication de 100 euros par 24, je vous ai donc posé la question de savoir si nous étions sûrs d'en avoir 24.

Monsieur le Maire

Non.

Madame FERNEZ

Voilà. Vous m'avez répondu que la demande était supérieure à l'offre, mais en est-on vraiment sûr ? 100 euros multipliés par 24, cela fait 2 400 euros qui représentent la moitié des frais de personnel et de fonctionnement qui sont de 4 809,13 euros. Si nous n'atteignons pas 24, nous perdons de l'argent si je puis dire.

Monsieur le Maire

Vous proposez d'augmenter le tarif alors ?

Madame FERNEZ

Je pose une question.

Monsieur le Maire

Vous posez la question de savoir, si l'on n'atteint pas 24, s'il faut augmenter le tarif ?

Madame FERNEZ

Oui, ça pourrait être ça effectivement dans la mesure nous ne sommes pas sûrs d'en avoir 24.

Madame TRINIAC

L'atelier peut compter entre 6 et 15 enfants, c'est ce qui est écrit. Si nous avons un nombre inférieur à 6 enfants, nous nous poserions la question de maintenir cette activité ou pas, mais je crois que cela n'est jamais arrivé.

Monsieur le Maire

Madame Fernez, vous avez la réponse à votre question ?

Madame FERNEZ

Ce qui m'inquiète, c'est que l'on n'ait pas 24 participants.

Madame TRINIAC

Je n'ai pas l'antériorité, mais je pense que nous n'avons jamais eu de problème pour remplir ces activités, elles sont très prisées et très demandées.

Monsieur le Maire

D'autres questions ?

Monsieur BLANCHARD

Nous avons l'habitude de ne pas voter les tarifs, or là c'est une délibération à double entrée puisque l'on vote à la fois sur les propositions d'activités auxquelles nous sommes favorables et sur les tarifs que nous devrions rejeter.

Monsieur le Maire

Nous n'allons tout de même pas séparer la délibération en deux.

Monsieur BLANCHARD

Une fois n'est pas coutume, nous allons l'adopter, mais je voulais signaler cela car cela peut créer une confusion.

Monsieur le Maire

Mais vous savez, c'est la vie : rien n'est jamais facile, on a toujours un peu de bon et un peu de mauvais en même temps. Il faut choisir, c'est ça la difficulté de l'exercice, c'est compliqué, et au niveau municipal, c'est horriblement compliqué, je peux vous le dire. Vous votez alors Monsieur Blanchard ? C'est une bonne nouvelle.

Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. Merci beaucoup.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que « L'école des arts » se déroule dans le cadre des activités du soir après la classe,

Considérant que ces ateliers s'adressent aux enfants de La Celle Saint-Cloud, scolarisés dans la commune du CE2 au CM2 à raison d'une séance par semaine pendant l'année scolaire,

Considérant qu'il s'agit d'initier les enfants à la pratique artistique et culturelle,

Considérant qu'il s'agit d'une reconduction de convention entre la ville et le Carré des Arts,

Considérant que la ville prend en charge le déficit de fonctionnement de ces ateliers pour un maximum de 24 enfants,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 15 mai 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,
DÉCIDE :

D'approuver les propositions d'activités de « l'École des arts » pour le soir après la classe, durant l'année scolaire 2016 / 2017;

D'arrêter le montant de la participation des familles à 100 € pour la saison 2016/2017, à raison d'une séance par semaine,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

8. Initiatives de jeunes

Madame LABORDE

A travers « Initiatives de jeunes » la ville encourage et aide les jeunes porteurs de projets à réaliser ces derniers. Initiatives de jeunes est un dispositif en partenariat avec le Lions Club La Celle Saint-Cloud – Bougival – Le Pecq.

Dans ce cadre, une demande d'aide à projet a été déposée pour l'entraînement et l'accompagnement de jeunes Cellois participant au Championnat de France jeunes d'échecs. Il s'agit d'une fratrie très dynamique jouant au haut niveau, ce qui implique beaucoup de déplacements à travers la France pour le championnat. Le jury d'Initiatives de jeunes composé de conseillers municipaux et de membres du Lions Club, lors de sa réunion du 14 juin, a approuvé l'octroi d'une aide de 700 euros à Borya IDER pour les frais inhérents à leur encadrement et à leurs déplacements.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une aide de 700 euros à ce porteur de projet Initiatives de jeunes.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des commentaires, des interventions sur ce projet Initiatives de jeunes ? A chaque fois, il faut vraiment relancer la mécanique pour essayer de susciter ou de répondre à des projets, mais c'est un dispositif qui existe toujours de soutenir les projets des jeunes. Les autres de la fratrie avaient été soutenus les années précédentes ?

Madame LABORDE

Dans cette fratrie, il y a déjà une sœur qui est partie en Chine il y a trois ans, elle y a fait ses études et nous avait demandé une aide qui lui a été octroyée. En échange, elle avait fait un point régulier sur la Chine. Le frère aîné ne nous avait encore rien demandé avant cette aide pour accompagner ses frères et sœurs. Il faut savoir que les deux jeunes en passe de devenir champions de France ont 8 ans, un garçon et une fille, c'est une famille assez extraordinaire.

Pour revenir à ce que tu disais à propos d'Initiatives de jeunes, nous avons relancé ce dispositif avec Monsieur Kébé, l'année dernière, en allant voir les proviseurs de lycées, la MJC, l'ASSARTX pour essayer de pousser les uns et les autres pour faire émerger et aider des jeunes à proposer des projets. Pour l'instant, il est vrai que nous avons eu beaucoup de projets les dernières années qui étaient très humanitaires dans le cadre d'écoles, notre désir serait de développer des projets surtout sur la ville pour des jeunes qui auraient besoin de cette aide. Pour l'instant, nous avons beaucoup de mal à le faire, mais nous allons continuer et reprendre notre bâton de pèlerin l'année prochaine.

Monsieur le Maire

En tout cas, cette année c'est un bon projet soutenu par la ville.

Monsieur DASSE

Nous sommes très sensibles au fait que ce jeune ait accepté de donner un coup de main pour superviser des mini tournois d'échecs chez nous, sans dégoûter les participants par rapport à son niveau. Nous sommes très sensibles au fait de l'aider et qu'il accepte en contrepartie de donner un coup de main et de faire connaître les échecs dans notre commune.

Monsieur le Maire

Ça, c'est inhérent au projet Initiatives de jeunes, on a toujours demandé une contrepartie.

Madame LABORDE

Il y a toujours une contrepartie, d'abord parce que Lions finance et que lui-même souhaite avoir un retour par rapport à ses adhérents. Comme je vous l'ai dit, la sœur aînée a eu un contact avec le lycée, et chaque année, soit il y a une exposition photos, soit un article, il y a toujours quelque chose de fait. Là, il est vrai que c'est exceptionnel et je pense que le retour va être exceptionnel, tant pour nous, parce que j'ai contacté le Centre social qui paraît très partant pour faire ces tournois, ainsi que la MJC, que pour le Lions qui compte peut-être faire participer ou le frère aîné, ou des jeunes dans le cadre de l'un de leurs dîners de gala dans lesquels ils récupèrent de l'argent pour des causes diverses, des actions humanitaires.

Monsieur LEFEBURE

J'étais en commission à ce sujet et je me souviens que l'on n'avait pas encore, ni la part de La Celle Saint-Cloud, ni celle du Lions, le montant du financement. A-t-on aujourd'hui une réponse ?

Monsieur le Maire

En général, c'est moitié – moitié. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille, réunie le 15 juin 2016,

Considérant que le jury d'Initiatives de Jeunes a approuvé l'octroi d'une aide de 700€,

Considérant que M. Borya IDER fera bénéficier les structures de la ville, de son expérience,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'accorder une aide de 700€ Monsieur Borya IDER.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

V. ANIMATION DE LA VILLE

1. Révision des tarifs entrée piscine

Monsieur TURCK

J'aurais trois sujets : la révision des tarifs entrée piscine, la révision des tarifs sport, le 10^e anniversaire de la piscine et la millionième entrée piscine.

Concernant la révision des tarifs entrée piscine, la Commission d'Animation de la ville réunie le 14 juin 2016 ayant émis un avis favorable sur les tarifs proposés pour les entrées de la piscine, il est

donc proposé aux membres du conseil municipal de fixer, pour la saison 2016 – 2017, les nouveaux tarifs des entrées piscines.

Vous avez donc un tableau en dessous, en deux pages. Pour résumer, en ce qui concerne les entrées piscine, à quantité égale du nombre de ventes de l'année précédente, les tarifs entrée piscines proposés entraîneront une hausse globale des recettes de 1,45 % ; c'est la moyenne d'augmentation sur ces tarifs. Il est bien évident qu'il n'y a pas 1,45 % sur chaque poste d'entrée piscine, puisque nous agissons par arrondi dans certains cas. Si je prends l'entrée adulte plein tarif : 5,05, on passe à 5,10 euros, ce qui ne fait qu'une augmentation de 0,99 %. Evidemment, si l'on prend d'autres tarifs qui passent de 2,35 à 2,40, cela fait 2,13, c'est une évidence mathématique que l'on ne peut pas contester.

Sur le plan général, c'est une augmentation de 1,45 %. En réalité, c'est 1,39 % pour les Cellois, et 1,51 pour les non Cellois.

Monsieur le Maire

Merci Daniel. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Je suis toujours un peu stupéfait des moyennes d'augmentation puisque l'on additionne des petits pois avec des vélos. Je remarque tout de même un tarif bien précis : la carte 10 entrées enfant famille nombreuse, en deux ans aura augmenté de 12 %, puisque ces augmentations font suite à une augmentation extrêmement forte de l'année dernière. On arrive donc sur deux ans à 7, 8 ou 9 % d'augmentation.

Il y a également un problème de logique : pourquoi le tarif annuel ne change pas alors qu'il pourrait augmenter comme les autres ? Il a même baissé l'année dernière. Je voudrais donc connaître la logique qui permet de dire que quelqu'un qui prend une entrée à l'année très avantageuse, puisque je rappelle qu'à 170 euros en allant une seule fois par semaine à la piscine, cela fait le billet à 3,40 euros, je ne comprends pas pourquoi ce tarif ne change jamais, voire même a baissé d'une année sur l'autre, et que pour les familles nombreuses on augmente de 10 % en deux ans.

Monsieur TURCK

On fait tout simplement très attention à ce qui se passe sur les autres piscine aux alentours, on reste tout de même sur un marché très concurrentiel, c'est comme si on faisait du commerce, c'est exactement la même chose. Cela dit, pour les cartes de 10 entrées familles nombreuses on est tout de même sur un tarif très attractif à 2,10 euros l'entrée.

Je voudrais tout de même signaler quelque chose parce que l'on parle de tarifs à 2, 4 ou 5 euros : les recettes par rapport aux dépenses représentent 28 ou 29 %, et il faut tout de même que l'on parvienne à stabiliser nos pertes sur la piscine. Tout le monde sait, ce n'est pas un secret et vous pouvez le vérifier dans le compte administratif, que le total des dépenses pour la piscine de La Celle Saint-Cloud (et c'est général sur toutes les piscines en France et même en Europe), est de 1,2 million, et on ne reçoit là-dessus que 320 000 euros, on a donc une perte de 800 000 euros.

Il faut stabiliser cette perte, on le sait, seulement il ne faut pas aller plus loin. Nous sommes obligés d'ajuster car à côté de cela l'eau, l'électricité, le gaz augmentent, et ce n'est pas le prix du bérêt basque.

Monsieur le Maire

Daniel a parfaitement raison, les coûts augmentent, et si le déficit augmente c'est donc par l'impôt qu'on le paye. A un moment donné, il faut choisir, l'impôt ne peut pas toujours être sollicité pour payer les déficits des services publics. Il faut assurer une stabilité, un partage raisonnable et durable

entre le tarif et l'impôt. Les tarifs représentent 30 % du coût de la piscine. Tu avais également raison de rappeler qu'il y avait une concurrence, puisque nous sommes entourés d'un certain nombre de grandes piscines et nous avons besoin, justement pour maintenir des tarifs aussi faibles que possible, d'avoir le maximum d'entrées possible.

Monsieur TURCK

Je dois ajouter que nous avons tous les ans un problème, que nous avons maintenant complètement résolu, au niveau de l'écart entre Cellois et non Cellois, on tourne aux alentours de 18 %, je l'avais déjà dit lors d'un Conseil municipal à ce sujet. Nous sommes obligés d'ajuster tout cela, nous y parvenons grâce à Monsieur Lhote qui fait un énorme boulot là-dessus. Je vais prendre des exemples : un tarif non Chenaysien 2015 – 2016 au Chesnay est de 6 euros, ce qui est le tarif des non Cellois ici. Je ne vois donc pas pourquoi un Cellois à 5,10 euros irait au Chesnay puisqu'il paierait le casier en plus, nous avons tout de même des tarifs attractifs.

Monsieur le Maire

Je crois qu'il faut savoir décider sur ce genre de sujet. La composition des tarifs est un exercice difficile, chacun a son avis, certains pensent qu'il faut remonter celui-là, baisser l'autre. C'est très compliqué parce que l'on a 10 tarifs différents, alors voyez Monsieur Baraton, ce n'est pas simple.

Monsieur BARATON

On ne m'a toujours pas dit pourquoi on n'augmentait jamais le tarif annuel, nous l'avons baissé l'année dernière.

Monsieur le Maire

Si, on vous l'a dit.

Monsieur BARATON

Il faut être cohérent, on augmente tout avec le même pourcentage ou on n'augmente pas.

Monsieur le Maire

Pas forcément.

Monsieur BARATON

Enfin, 10 % d'augmentation sur le tarif familles nombreuses, je trouve que c'est excessif en deux ans, sachant que l'inflation n'est même pas de 1 % sur la même période.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, nous avons compris vos arguments. Je propose maintenant de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Animation de la Ville du 14 juin 2016,

Vu les délibérations du 23 juin 2015 fixant les tarifs des entrées piscine,

Considérant qu'il y a lieu de réviser ces tarifs,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE :

D'appliquer à compter du 1er septembre 2016, les tarifs des entrées piscine proposés dans le tableau suivant :

	Cellois (1)	Non Cellois
Moins de 3 ans / Accompagnant d'une personne détentrice d'une carte d'invalidité avec mention "besoin d'accompagnement" / Accès vestiaires pour 1 adulte accompagnateur d'un petit en leçon (aide au déshabillage)	Gratuité	
Adultes	5,10 €	6,00 €
Tarif réduit (1) pour : Etudiants, Enfants de 3 à 16 ans, Plus de 60 ans, Demandeurs d'emploi, RMistes, Adultes Familles ombreuses (3 enfants et plus),	3,45 €	4,05 €
Enfants Familles nombreuses (3 enfants et plus) (1)	2,40 €	2,85 €
Dernière heure de la journée (avant évacuation des bassins)	2,50 €	
Carte de 10 entrées (validité 2 ans)	41,30 €	48,80 €
Carte de 10 entrées Tarif Réduit (validité 2 ans) (1)	29,25 €	34,45 €
Carte de 10 entrées (validité 2 ans) Enfants Familles nombreuses (3 enfants et plus) (1)	20,95 €	24,85 €
Carte individuelle de 15 heures (validité 2 ans)	35,20 €	41,50 €
Forfait individuel trimestriel (carte avec photo)	63,60 €	74,90 €
Forfait individuel annuel (carte avec photo)	170,00 €	199,90 €
Reproduction d'une carte magnétique perdue	5,50 €	
Forfait individuel trimestriel AQUAPHOBIE	126,00 €	148,50 €
1 séance ponctuelle d'AQUAPHOBIE	15,00 €	

VESTIAIRE (casier à code) GRATUIT

(1) Sur présentation d'un justificatif (datant de moins de 3 mois pour le domicile et pour les demandeurs d'emploi et RMistes)

- Les tarifs unitaires ne sont valables que le jour d'achat
- L'utilisation des abonnements 10 entrées et 15 heures est cadrée par un règlement
- Paiement par carte bancaire possible à partir de 5€

- Possibilités de gratuité pour évènements exceptionnels

Gratuité pour les Centres de Loisirs et le Centre Social de la Ville
--

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Révision de tarifs sport (autres que les entrées piscine)

Monsieur TURCK

La commission d'animation de la ville réunie le 14 juin ayant émis un avis favorable sur les tarifs proposés pour le secteur sport, il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer, pour la saison 2016 – 2017 les tarifs suivants :

- location de piscine,
- location des autres équipements sportifs,
- gymnases et stades,
- remplacement d'un badge du portail automatique Jules Ferry, Morel de Vindé, clés, etc.,
- inscription aux activités école des sports.

Sur les tarifs de location, en général c'est une hausse d'environ 2 % pour laquelle il y a également une explication puisque, par exemple, pour les activités aquagym qui se font pendant les heures d'ouverture au public, nous sommes maintenant obligés de mettre à disposition un maître nageur supplémentaire, et il faut le répercuter quelque part. C'est l'une des explications des 2 % d'augmentation sur ces activités-là.

Monsieur le Maire

Merci Daniel. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Qui donne les leçons d'aquagym ?

Monsieur TURCK

Ce sont des moniteurs de natation.

Monsieur BARATON

Sauf erreur de ma part, ils le font à titre privé. À chaque fois on nous explique cela augmente plus que l'inflation, et je demande ce qui justifie les 2 % de plus pour les locations de bassins pour l'aquagym, sachant que ce sont des moniteurs privés qui le font, qui ont donc des rémunérations par des gens qui viennent pratiquer l'activité.

Monsieur TEYSSIER

Il y a effectivement des activités, des maîtres-nageurs peuvent être, en partie, dans leurs heures de travail normales, salariés, et ils ont d'autres créneaux horaires sur lesquels ils ont une autre activité. Il y a actuellement certains maîtres-nageurs qui viennent pour moitié de l'extérieur, d'autres associations ou d'autres villes, etc., et d'autres qui sont effectivement nos maîtres-nageurs. Ces derniers ne sont pas payés deux fois. Sur leurs heures de salariés, ils sont salariés, et en dehors de ces heures, ils ont le droit de faire des heures pour d'autres activités.

Monsieur le Maire

Je crois que c'est clair.

Monsieur BARATON

Je dis simplement que l'on nous explique qu'il y a une augmentation du tarif pour une activité, sachant qu'elle n'est pas faite par la commune sur ces heures-là. Je n'ai jamais mis en cause quiconque et je ne voudrais pas qu'on laisse supposer une telle chose.

Monsieur TEYSSIER

Je crois que l'on a bien tous entendu que pendant les heures d'aquagym, il faut mettre un moniteur supplémentaire, c'est la législation qui nous y oblige. Il y a donc un coût supplémentaire que nous faisons supporter à travers le tarif.

Monsieur le Maire

Cela paraît naturel. Merci Jean-Claude pour cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, Merci beaucoup.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Animation de la Ville du 14 juin 2016,

Vu les délibérations du 23 juin 2015 fixant les tarifs des de la location des équipements sportifs, des inscriptions aux activités de l'Ecole des Sports et du remplacement des badges du stade Duchesne et des clés des gymnases Victor Hugo, Jules Ferry et Morel de Vindé,

Considérant qu'il y a lieu de réviser l'ensemble de ces tarifs,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Abstentions : 2 – Mme FERNEZ, M. MICHEL

DECIDE :

D'appliquer à compter du 1er septembre 2016, les tarifs relatifs au secteur Sport proposés dans les tableaux suivants :

- Location piscine
- Location des autres équipements sportifs (gymnases, stades)
- Remplacement d'un badge du portail automatique du stade Duchesne ou d'une clé spéciale des gymnases Victor Hugo, Jules Ferry et Morel de Vindé
- Inscription aux activités de « l'Ecole des Sports »

TARIFS DE LOCATION PISCINE :

Deux tarifs de base :

- 1 ligne d'eau pour 40mn dans l'eau = 34,00€ ;
- Un maître-nageur (Surveillant ou Enseignant) pour 40mn dans l'eau = 25,00€.

Une déclinaison de ces tarifs est pratiquée en fonction du temps de la séance (dans l'eau) et du nombre de lignes d'eau utilisées (chiffres arrondis au 1/10^e), en appliquant :

- une minoration de 5% par ligne d'eau supplémentaire,
- une minoration du prix du MNS Surveillant, de 40% pour la location d'une seule ligne, et de 20% pour la location de 2 lignes.

Selon le tableau suivant :

Nombre de ligne d'eau	Sans surveillance du bassin			Bassin surveillé (= + 1 MNS, avec -40% du MNS pour 1 ligne et -20% du MNS pour 2 lignes)		
	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau
1 ligne d'eau	34,00 €	38,30 €	51,00 €	49,00 €	55,10 €	73,50 €
2 lignes (= 2x1ligne-5%)	64,60 €	72,70 €	96,90 €	84,60 €	95,20 €	126,90 €
3 lignes (= demi grand bassin) ou bassin de loisirs (unité d'accueil pour 1 classe de 34 élèves max.) (-10%)	91,80 €	103,30 €	137,70 €	116,80 €	131,40 €	175,20 €
4 lignes (-15%)	115,60 €	130,10 €	173,40 €	140,60 €	158,20 €	210,90 €
5 lignes (-20%)	136,00 €	153,00 €	204,00 €	161,00 €	181,10 €	241,50 €
Bassin entier (= 6 lignes) (-25%)	153,00 €	172,10 €	229,50 €	178,00 €	200,30 €	267,00 €
Mise à disposition d'un maître-nageur	25,00 €	28,10 €	37,50 €			

Des réductions sont appliquées pour les catégories d'utilisateurs suivantes :

Les organismes de formations liées aux métiers de Maîtres-nageurs, ou les associations de natation proches de la ville, en dépannage pour les licenciés FFN et FFESSM = 51% des tarifs de base (ex. : 25,50€ la ligne pour 1h non surveillée).

Les associations sportives celloises proposant des activités aquatiques pour des adhérents non licenciés FFN :

- AQUAGYM : 3/4h dans le petit bassin = 39% du tarif de base (soit 51,20€ la séance - surveillée par 1 MNS) ;
- NATATION : 3/4h, 2 lignes dans le grand bassin = 43% du tarif de base (soit 40,90€ la séance surveillée par 1 MNS) ;
- PLONGEE : 2h dans le grand bassin = 14% du tarif de base (soit 38,60€ la séance pour ½ bassin).

Collèges de la ville : tarif correspondant au prix d'un maître-nageur pour 1 classe dans 3 lignes maximum (= 28,10€ pour 1 séance de 3/4h).

Le lycée Corneille : 48% des tarifs de base (soit par exemple 26,40€ la ligne surveillée pour 45mn) ;

Gratuité pour les scolaires du 1er degré cellois et l'IME.

Redevance trimestrielle pour l'exercice d'une activité libérale d'enseignement de la natation (pa convention) pour les Maîtres-nageurs municipaux	58,00 €
---	---------

TARIFS DE LOCATION DES GYMNASES ET STADES :

Associations hors activités principales et organismes privés locaux	Tarif horaire, pour 1 salle (ou 1 terrain)	102,00 €
Associations et organismes privés hors commune pour activités principales	plus vestiaires	125,00 €

TARIFS DE REMPLACEMENT DU MOYEN D'ACCES AUX EQUIPEMENTS :

BADGES du portail du stade Duchesne	Pour les responsables d'associations	17,50 €
CLES spéciales des gymnases Victor Hugo, Jules Ferry et Morel de Vindé		50,00 €

INSCRIPTION A L'ECOLE DES SPORTS :	Le trimestre	36,00 €
	L'année	108,00 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Millionième entrée piscine et 10^{ème} anniversaire de la piscine

Monsieur TURCK

Vous avez tout compris, cela fait dix ans que la piscine est ouverte, cela se fêtera le 10 juillet. Comme nous faisons une moyenne de 100 000 entrées par an, $100\,000 \times 10$, cela fait 1 million. Le 21 mai 2016, nous avons eu la millionième personne qui est passée devant la caisse de la piscine, et sera récompensée avec ses trois enfants.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'instaurer, à l'occasion de ces dix ans de fonctionnement, un tarif unique à 2,00 euros pour le 10 juillet 2016, et d'offrir à Madame Anna Otende et à chacun de ses trois enfants une carte de dix entrées en cadeau pour fêter la millionième entrée celloise à la piscine depuis son ouverture.

Monsieur le Maire

Merci Daniel. Nous sommes très contents pour Madame Otende et ses enfants, c'est le prix qu'il vous est proposé d'accorder, mais il faut noter également, en termes de gestion d'un équipement public, que nous avons un équipement totalement refait il y a 10 ans, à 1 million d'entrées. C'est tout de même un chiffre assez considérable en soi avec une progression, puisque nous étions au départ des calculs de faisabilité à des probabilités de 70 000 entrées qui assuraient un déficit maintenu. Nous arrivons aujourd'hui à plus de 100 000, c'est donc un équipement qui marche bien mais qu'il faut encourager à bien marcher. Il faut donc être toujours vigilant sur la qualité du service offert par la piscine.

Monsieur BARATON

La millionième personne, cela correspond à quelque chose. Je ne dis pas qu'il fallait lui offrir un hors-bord, mais offrir trois carnets de tickets d'entrée, je trouve que ce n'est vraiment pas à la hauteur. Lorsqu'il y a des concours sur la ville, que ce soit de vitrine ou d'autres choses, on offre au moins un repas dans un restaurant digne de ce nom. Je trouve que là c'est vraiment très bas, je suis désolé de vous le dire. Nous voterons contre, mais nous demandons que notre vote soit bien expliqué. Je considère qu'offrir pour la millionième personne trois carnets qui ne coûtent rien à la ville, ce n'est pas à la hauteur de notre ville.

Monsieur le Maire

Je précise tout de même que la personne en question n'est pas rentrée un million de fois à la piscine, il faut bien avoir cette précision à l'esprit.

Monsieur TURCK

C'est exact puisque nous avons détecté par ses entrées que cette dame et ses enfants viennent très peu à la piscine. Elle va donc pouvoir profiter du mois d'août pour venir autant qu'elle le veut et passer un bon moment à la piscine.

Monsieur le Maire

Tu nous assures Daniel que c'est un cadeau à la hauteur de l'enjeu ?

Monsieur TURCK

Je trouve parce que c'est quelqu'un qui ne vient pas régulièrement à la piscine, elle vient deux ou trois fois par an.

Monsieur le Maire

C'est la proposition du maire-adjoint retenue par la commission, on peut toujours dire que ce n'est jamais assez, évidemment. Nous allons voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Trois. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non, c'est adopté.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Animation de la Ville du 14 juin 2016,

Considérant la volonté fêter les 10 ans de fonctionnement de la piscine et de célébrer la millionième entrée à la piscine depuis son ouverture,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

DECIDE :

D'instaurer à l'occasion des 10 ans de fonctionnement de la piscine, un tarif unique d'entrée individuelle à 2€ pour le 10 juillet 2016 (en conservant toutefois la possibilité aux usagers d'utiliser leurs cartes d'abonnement), afin de fêter les 10 ans de fonctionnement de la piscine.

D'offrir à Madame Anna OTENDE et à chacun de ses trois enfants, une carte de 10 entrées en cadeau pour fêter la millionième entrée celloise à la piscine depuis son ouverture.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Tarifs de la saison culturelle 2016/2017

Madame NAPOLY

Cette délibération est l'occasion pour ceux qui n'ont pas pu venir vendredi de découvrir la saison culturelle 2016 – 2017, au cours de laquelle nous vous proposerons 16 spectacles tous publics, 9 spectacles jeunes publics et 2 spectacles à destination des scolaires, maternelles et cycles II, cette année.

C'est aussi l'occasion de remercier toute l'équipe du cinéma théâtre pour la saison qui vient de s'achever et qui a vu une très nette augmentation de la fréquentation et donc des recettes, puisque la recette cinéma est en augmentation de 20 %, et celle du théâtre de 40 %.

Vous pourrez voir également que nous présentons cette année 2 spectacles offerts au jeune public, dans le cadre d'un partenariat avec VGP qui soutient un certain nombre d'opérations menées par les communes, en offrant un spectacle correspondant à cette opération. « La route des contes » a cette année été labellisée par VGP pour participer à ces opérations.

Un spectacle offert également suite à une résidence pour la saison tous publics.

Concernant les tarifs, ils sont inchangés pour les tarifs A et C, le tarif B étant augmenté de 1,00 euro, puisque nous vous avons expliqué l'année dernière que nous ferions alternativement une augmentation d'1,00 euro sur ces tarifs, car c'est beaucoup plus qu'1 %.

Les autres tarifs ne sont pas modifiés, essentiellement parce qu'il nous semble indispensable de ne pas les modifier pour maintenir la dynamique qui s'est enclenchée cette année, notamment au niveau du cinéma, où deux éléments nous permettent d'avoir une vraie fidélisation de notre clientèle : « Les cinémas des familles » du dimanche, et les cartes d'abonnement qui commencent à bien fonctionner.

Monsieur le Maire

Est-ce que tu peux rappeler succinctement les entrées 2015 – 2016 dans le cadre de ce bilan de la saison culturelle ?

Madame NAPOLY

Je ne les ai pas en chiffres bruts.

Monsieur le Maire

Je crois que c'est 8 000 entrées cinéma, 6 000 entrées théâtre et 11 000 entrées dans les salons d'exposition. 25 000 entrées au total, c'est vraiment le reflet que cette saison culturelle marche bien, qui a un public de 490 abonnés. Merci à l'équipe culturelle.

Monsieur DASSE

Tout d'abord, je souhaiterais souligner la qualité des propositions faites par Marie-Cécile Eymery, la directrice des affaires culturelles, au comité de programmation. Elle fait l'effort d'aller repérer un certain nombre de spectacles dans des festivals, repérage de qualité que nous pouvons apprécier, notamment par rapport à ce qui se faisait dans le passé.

Monsieur le Maire

C'était bien avant également.

Monsieur DASSE

Oui, mais c'est en amélioration, je pense que l'on peut s'en satisfaire.

Monsieur le Maire

Non, c'était d'un bon niveau, peut-on avoir l'avis des uns et des autres ?

Monsieur DASSE

Je vous fais part de ce sentiment, les propositions qui nous sont faites lors des comités de programmation sont de très bonne qualité, me semble-t-il. C'était la première observation.

Deuxième observation : ce sont des points que l'on a déjà vus dans le passé.

Le premier point : ne pourrait-on pas réfléchir à la mise en œuvre de tarifs différenciés dans la salle, en fonction du positionnement des sièges, comme dans n'importe quel autre théâtre ? Aujourd'hui, que l'on soit tout au fond de la salle, au premier rang ou sur les côtés, les spectateurs paient le même tarif. Il y a peut-être une réflexion à avoir sur ce point-là.

Deuxième point : le cinéma. Tout le monde ne part pas en vacances, je crois que c'est une banalité de le rappeler, pourrait-on imaginer une programmation du cinéma pour l'été ? Merci.

Madame NAPOLY

Sur la question de la différenciation des tarifs, je sais qu'elle vous tient à cœur, en tout cas à Jean-François Baraton. Nous ne sommes pas dans un théâtre parisien, la vision est assez bonne, pourquoi pas, il faudrait en discuter à nouveau, pour le moment l'équipe culturelle n'est pas demandeuse de ce côté-là mais je leur poserai la question puisque c'est peut-être elle la plus à même de nous aider dans le choix de cette décision.

Sur la seconde partie sur le cinéma l'été, le théâtre est fermé l'été, c'est donc très juste d'y faire du cinéma, toutes nos équipes sont en récupération, nous n'avons donc pas la possibilité de l'ouvrir. En plus, franchement, je pense que l'on aurait tellement peu de monde que je ne suis pas convaincue que ce soit vraiment intéressant. Ce serait peut-être plus pertinent de proposer d'emmener les gens à Vaucresson ou à Versailles. Nous allons y réfléchir, il y a des bus, les gens se déplacent aussi, on a un peu plus de temps l'été, c'est un peu différent.

Cet été, nous avons la chance de pouvoir accueillir une séance de cinéma en plein air proposé par le Conseil départemental qui aura lieu le 25 août.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Deux. Abstentions ? Deux. C'est approuvé. Merci beaucoup et merci à nouveau à l'équipe culturelle.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville, réuni le mardi 14 juin 2016,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des places de théâtre, de conférences et de cinéma,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 31
Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD
Abstentions : 2 – Mme FERNEZ, M. MICHEL

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à fixer les tarifs des places de théâtre, de conférences et de cinéma, notamment pour la liste des spectacles de la saison culturelle 2016/2017 ci-annexée :

TARIFS ET ABONNEMENTS TOUT PUBLICS :

Tarif A
Tarif plein : 32 €
Tarif réduit : 27 € (demandeurs d'emploi, seniors (+ 65 ans), groupe de 10 personnes minimum (9 tarifs réduits et 1 invitation), familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public et personnes handicapées
Tarif abonnement : 23 €

Tarif B
Tarif plein : 27 €
Tarif réduit : 23 € (demandeurs d'emploi, seniors (+ 65 ans), groupe de 10 personnes minimum (9 tarifs réduits et 1 invitation), familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public et personnes handicapées
Tarif abonnement : 19 €

Tarif C
Tarif plein : 22 €
Tarif réduit : 18 € (demandeurs d'emploi, seniors (+ 65 ans), groupe de 10 personnes minimum (9 tarifs réduits et 1 invitation), familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public et personnes handicapées
Tarif abonnement : 15 €

Tarif D
Tarif unique : 10 €

Abonnement : 4 spectacles au choix au tarif abonnement

Tarif jeune : 10 € (moins de 21 ans et étudiants)

TARIFS ET ABONNEMENTS JEUNE PUBLIC :

Tarif unique : 7 €
Tarif réduit : 5 € (abonnés jeune public et groupes)

Abonnement unique : 20 € pour 4 spectacles au choix

CONFERENCES :

Conférences « Le Monde de l'art » et autres : Tarif unique : 8 €

CINEMA :

Tarif normal : 7 €
Tarif réduit : 5,50 € (étudiants, seniors (+ 65 ans), familles nombreuses, personnes handicapées, séances du lundi, demandeurs d'emploi, abonnés théâtre tout public)
Tarif spécial : 4 € (enfant de moins de 14 ans)

Centres de loisirs, Printemps du Cinéma, ouverture de la saison et groupes scolaires Collèges et lycées : 3,50 €
Lycées adhérents de l'ACRIF : 2,50 € par élève

Carte d'abonnement cinéma :
Carte magnétique rechargeable : 2 €
Recharge de 10 places d'abonnement : 48 € (4,80 € la place)

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Voyage à Beckum pour le Putt Tage – mandat spécial – remboursement des frais

Madame MARADEIX

Comme chaque année, une délégation du conseil municipal est invitée par le maire de Beckum à participer au Putt Tage qui aura lieu du vendredi 2 au lundi 5 septembre 2016 à Beckum, voyage compris. Cet événement qui réunit les délégations des villes jumelées avec Beckum : La Celle Saint-Cloud, Heringsdorff et Grodkow, permet de consolider les liens d'amitié entre les villes et à travers les différentes rencontres prévues avec les délégations officielles, d'initier des projets d'échanges entre les habitants de nos communes. Messieurs Delaporte, Teyssier, Brillant, Turck, Mesdames Ojeda-Collet et Birgit Dominici qui vient de se rajouter, ont fait part de leur souhait de faire partie de la délégation.

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner mandat spécial à ces élus pour les dates ci-dessus indiquées, conformément au Code général des collectivités territoriales. Je ne vous lis pas les conditions suivantes, je voudrais simplement vous dire que c'est encore ouvert, que vous pouvez vous inscrire si vous le souhaitez, qu'il faut qu'on le sache relativement vite pour pouvoir prévenir Beckum qui réserve les hôtels, prévenir le mode de transport et j'aimerais aussi savoir si les personnes susnommées viennent accompagnées ou pas parce qu'il faut que l'on commence à programmer tout cela, surtout pour des remboursements de frais de transport, etc.

Monsieur le Maire

Là, l'important est de désigner également ceux qui viennent ?

Madame MARADEIX

C'est ça. Est-ce qu'à part ceux que j'ai nommés, il y en a d'autres ?

Monsieur le Maire

Non, personne d'autre ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'invitation du Maire de Beckum à participer au Pütt-Tage,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune à ces manifestations liées au jumelage,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'animation de la ville réunie le mardi 14 juin 2016,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DÉCIDE

De donner mandat spécial à M. DELAPORTE, M. TEYSSIER, M. BRILLANT, M. TURCK, Mme DOMINICI et Mme OJEDA-COLLET pour représenter la ville au Pütt-Tage à Beckum, qui se tiendra du vendredi 2 septembre au lundi 5 septembre 2016.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Madame MARADEIX

Je voulais vous dire quelques mots sur les jumelages, avec un « s », car comme chacun sait maintenant ce mot se décline au pluriel.

Nous allons commencer par Beckum pour vous dire qu'une quarantaine de Beckumois était là le week-end dernier, y compris le maire de Beckum. Ils ont visité Chartres, Paris, ils ont fait une partie de l'animation avec leur stand le samedi soir. Il y a eu un moment très touchant où un monsieur de 82 ans a pris la parole et nous a dit qu'il avait été enrôlé dans l'armée allemande la dernière année de la guerre, qu'il avait été prisonnier de guerre à Chartres, et qu'il avait vu dans le journal de Beckum qu'il y avait justement une visite à Chartres. Il a participé à ce voyage pour essayer de voir ce que c'était devenu et nous a raconté cela, c'était assez touchant.

Concernant le Pütt Tage, pour ceux qui auront le bonheur de venir, vous aurez l'arrivée des pompiers, leur projet étant en train de se concrétiser, ils viennent entre 15 et 20 avec cinq camping-cars. Ils vont mettre trois ou quatre jours pour venir et pour l'anecdote, histoire d'égayer un peu tout cela, ils vont s'arrêter dans une caserne en Lorraine où est actuellement, pour ceux qui l'ont connu, Monsieur Barbier, l'ancien chef des pompiers ici. Ils ne lui ont pas dit et lui feront la surprise. C'était ce Monsieur Barbier qui avait justement fait le déplacement en course à pied de La Celle Saint-Cloud à Beckum.

J'ai également quelques nouvelles de Settat, puisqu'il y a longtemps que nous n'en avons pas parlé. Juste un petit rappel : le jumelage de Settat a été signé en 1989, et il faut l'avouer mais la faute est des deux côtés, c'est un peu en sommeil depuis. Fin 2013- début 2014, Monsieur Delaporte a envoyé des courriers auxquels Settat a répondu, mais les échanges sont restés malheureusement infructueux. En mai dernier, nous avons eu la chance que la trésorière de l'association du jumelage, lors d'un voyage touristique au Maroc, s'arrête à Settat et se présente à la mairie. Elle a été reçue, non pas par le maire qui est président du conseil, mais par l'équivalent de Monsieur Senneville, le Directeur Général des services. Elle a été très bien accueillie, ceux qui font partie de l'association ont reçu un petit compte rendu avec des photos, et ce monsieur a dit qu'ils aimeraient bien renouer des contacts avec La Celle Saint-Cloud. Settat, comme cela avait été dit, s'est jumelée entre-temps avec Tours. Suite à cela, Monsieur Delaporte a envoyé une lettre de remerciements en disant qu'il serait bon de définir ensemble des projets communs. Cette lettre date de début juin mais n'a pas encore eu de réponse. Voilà les nouvelles que nous avons et que je voulais vous donner.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Merci beaucoup.

VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Déclaration Préalable pour le changement de destination des locaux de la CPAM en centre de loisirs

Monsieur TEYSSIER

Le projet consiste au changement d'affectation des locaux de l'ancienne CPAM située 14, Avenue Charles de Gaulle que la ville vient d'acquérir et que l'on va transformer, comme cela a été dit pendant un, voire deux ans, en centre de loisirs sans hébergement. Je rappelle que c'est un centre de loisirs pour les enfants de l'école élémentaire Morel de Vindé.

Cette transformation implique la réalisation de travaux permettant de répondre aux exigences de la commission de sécurité et d'intégration de la commission de sécurité, et d'intégration de mobilier adapté à cette activité. En application de l'article R 123-19, l'établissement qui accueille les salles de loisirs et les services administratifs, dont l'effectif sera inférieur à 100 personnes, article R1-§ 2) au titre du public, sera classé ERP de cinquième catégorie de type R sans locaux à sommeil (ça, c'est pour la partie loisirs) et W administration. Tout simplement, parce que si pour une raison quelconque nous avons besoin d'utiliser des locaux en dehors du centre de loisirs, il serait absolument nécessaire d'avoir fait cette demande W, sinon nous serions obligés de refaire une demande de W auprès de la sous-commission de sécurité.

L'établissement a pour but l'accueil d'enfants des classes élémentaires, 70 au maximum, pour des activités manuelles d'expression ou ludiques. Les repas seront assurés hors de l'établissement, et le Parc de la Grandes Terre situé à proximité servira pour les activités de plein air.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette déclaration préalable qui sera instruite par le service de l'urbanisme.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Vous avez noté que nous avons bien demandé le label W. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Monsieur Teyssier, vous dites : « un, voire deux ans », il vaudrait mieux dire deux ans tout de suite.

Monsieur le Maire

Non, on dit : « un an, voire deux ans ».

Monsieur BARATON

Ah bon ? Parce que dans un an, le centre de loisirs à Morel de Vindé sera fait ?

Monsieur le Maire

Pourquoi pas ?

Monsieur BARATON

Alors qu'il n'y a pas de permis de construire, rien du tout de déposé, et il sera fait dans un an ?

Monsieur le Maire

Vous êtes pessimiste.

Monsieur BARATON

Je ne suis pas pessimiste, je suis réaliste Monsieur le Maire.

Deuxièmement, « l'intégration du mobilier », c'est du mobilier qui vient d'où ?

D'autre part vous dites : « les repas seront assurés hors de l'établissement », où ?

Dernière question : puisqu'il s'agit des enfants de Morel de Vindé, comment viendront-ils au centre de loisirs ?

Monsieur le Maire

En bus. Le transport, Sophie ?

Madame TRINIAC

Les enfants déjeuneront au restaurant scolaire de Morel de Vindé et seront transportés en car jusqu'à la CPAM.

Concernant le mobilier, nous avons une réserve de mobilier sur la ville dans laquelle nous piocherons pour équiper le centre.

Monsieur le Maire

Merci Sophie.

Monsieur BLANCHARD

Je suis d'accord avec Monsieur Baraton, ce ne sera pas dans un an, c'est une évidence, ce sera deux et nous pouvons même craindre trois. Cela signifie que pour du temporaire, il faut être un peu prudent, il ne s'agit pas de s'installer là-dedans.

Cela veut dire que pour la navette en car, y en aura-t-il une uniquement pour la cantine, ou y en aura-t-il une de Morel de Vindé qui prendrait les enfants avant qu'ils aillent à la CPAM, et pour le retour ? Ou bien les parents devront aller jusqu'à la mairie ?

Madame TRINIAC

Les enfants déjeuneront à Morel, seront transportés en car jusqu'à la CPAM où les parents les récupéreront le soir. Ce ne sera que pour le mercredi après-midi, les enfants arriveront ici à partir de 14 heures. Ils sortent à midi, le temps qu'ils déjeunent : 13h30-14h, le temps du transport, et après c'est la fin de l'accueil des loisirs comme sur le reste de la ville, à 18 h 30 les parents les récupéreront ici.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Votes contre ? Abstentions ? Trois. C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le POS,

Considérant que les locaux de l'ancienne Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) située 14, avenue Charles de Gaulle à La Celle Saint Cloud (78170) sont transformés en centre de loisirs sans hébergement,

Considérant la réalisation de travaux permettant de répondre aux exigences de la Commission Communale de Sécurité et d'intégration de mobilier adapté à cette activité,

Considérant l'application de l'article R123-19 l'établissement accueillant les salles de loisirs et les services administratifs dont l'effectif sera inférieur à 100 personnes (Article R1 §2) au titre du public sera classé en ERP de 5ème catégorie de type R (Etablissement scolaires sans hébergement) et W (administration),

Considérant que cet établissement a pour but l'accueil d'enfants des classes d'élémentaires (70 au maximum) pour des activités manuelles, d'expressions ou ludiques, les repas étant servis hors de l'établissement et le parc des Grandes terres situé à proximité utilisé pour les activités de plein air,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 15 juin 2016,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour le changement de destination des locaux de la CPAM en centre de loisirs, Etablissement Recevant du Public de 5ème catégorie.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire dans le cadre des travaux d'investissement en éclairage public

Monsieur SCHNELL

Le programme 122 action 01, c'est effectivement ce que l'on appelle la « réserve parlementaire ». Nous avons la possibilité d'avoir une subvention de 10 000 euros, pour l'obtenir elle doit représenter moins de 50 % du programme proposé. Comme nous avons un programme de rénovation de l'éclairage de Beauregard pour 42 000 euros HT cette année, nous proposons donc de demander cette subvention au titre de ce programme.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

À titre d'information à qui demande-t-on cela ?

Monsieur le Maire

La réserve parlementaire ? Au député local, Monsieur Guaino que je sache.

Monsieur BARATON

Je pense aussi. Il va donc donner 10 000 euros pour l'éclairage public ?

Monsieur le Maire

On lui demande 10 000 euros, on verra ce qu'il donnera. Merci Monsieur Baraton. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de subventions pour travaux d'intérêt local accordé sur le programme 122-action 01, « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » au titre des crédits répartis par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale,

Considérant que dans un contexte de réduction de la consommation d'énergie, la ville de La Celle Saint-Cloud a entrepris la rénovation de l'alimentation électrique de l'éclairage Basse Tension,

Considérant qu'il s'agit de substituer une alimentation en Haute Tension à l'existant encore en Basse Tension pour certaines zones de la ville,

Considérant l'importance de ce projet de première nécessité,

Considérant que le montant de cette subvention ne dépasse pas 50 % du montant HT du projet de rénovation du réseau d'alimentation de l'éclairage public pour une tranche de travaux d'un montant de 42000 € HT et que le total des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant hors taxes de l'opération,

Vu le montant de 10 000€ d'aide exceptionnelle aux collectivités territoriales proposé au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 15 juin 2016,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention pour travaux d'intérêt local accordée sur le programme 122-action 01- « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » au titre des crédits répartis par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale pour la Rénovation du réseau d'alimentation de l'éclairage public Basse Tension.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Convention avec la ville de Vaucresson pour l'enfouissement des réseaux de l'avenue de Chalandrey

Monsieur SCHNELL

Nous partageons avec la ville de Vaucresson l'avenue de Chalandrey qui s'appelle ainsi de notre côté et qui est l'avenue de la forêt à Vaucresson. Chez nous il y a deux maisons et du côté de Vaucresson il doit y en avoir cinq. Actuellement, tous les réseaux sont aériens sur le trottoir côté Vaucresson qui a souhaité, et nous sommes d'accord pour les suivre, d'enfouir l'ensemble de ce réseau, et de le faire aussi pour nous, les travaux nous concernant n'étant que deux tranchées permettant de traverser la route pour aller sur les deux pavillons de La Celle Saint-Cloud.

Vaucresson prendra, dans le cadre de cette convention, la totalité des opérations, c'est-à-dire la définition des travaux, le choix des entreprises, la demande de subvention, la réception des travaux, et nous n'aurions à payer que la part hors taxes des travaux des tranchées pour un montant indiqué de 652 euros pour la partie électrique et de 1 831 euros pour la partie réseau télécommunication.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que L'avenue de Chalandray est mitoyenne, en axe de chaussée, avec la commune voisine de Vaucresson, sur le territoire de laquelle elle se nomme avenue de la Forêt.

Considérant que La commune de Vaucresson prévoit l'enfouissement des lignes aériennes sur cette avenue et qu'une convention détermine les modalités techniques et financières de ces travaux qui sont réalisés par la Ville de Vaucresson

Considérant que la convention détermine la participation financière de la commune de la Celle Saint-Cloud, estimée à 652,28 euros HT pour la participation au titre du réseau électrique et 1831€ HT pour la participation au titre du réseau de télécommunication et de vidéocommunication.

Considérant que le budget est inscrit au budget primitif 2016 en section investissement,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 15 juin 2016,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville de Vaucresson pour l'enfouissement des réseaux de l'Avenue de Chalandray.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire et convention administrative technique et financière avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue Montagne Bon Air et demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines

Monsieur SCHNELL

Cette convention et cette opération s'inscrivent dans une opération beaucoup plus large puisque nous avons l'intention, à partir de l'automne et cela s'étendra jusqu'au début de l'année 2017, de refaire complètement l'Avenue Montagne Bon Air. Cela consistera à refaire l'assainissement, l'eau, dans cet ordre, et nous terminerons par l'enfouissement qui est l'objet de cette délibération.

Pour l'enfouissement, il s'agit d'enfouir à la fois l'électricité et le téléphone. Pour l'électricité, c'est le SIGEIF qui est maître d'ouvrage. Traditionnellement, comme nous avons également le téléphone à enfouir, pour qu'il n'y ait pas deux intervenants sur le chantier, nous confions au SIGEIF la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le téléphone.

La première chose que nous allons vous demander, c'est d'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF.

Ensuite, nous allons ensuite signer avec Orange une convention. Orange ne participe pas financièrement mais comme c'est son réseau, ils ont des choses à dire sur le plan des études. Il y a donc également une convention à signer avec Orange.

Ensuite, nous pouvons être subventionnés sur la part téléphone par le Département à hauteur de 30 %. Le total des travaux est de 139 000 euros TTC, il y a un partage pour la partie électrique entre ERDF, le SIGEIF et nous (le téléphone est entièrement pour nous), notre part est de 70 000 euros TTC dont 43 024 euros pour le téléphone, partie qui sera subventionnée à 30 % par le Département.

C'est une opération assez compliquée qui aura lieu en début d'année prochaine, mais auparavant, pour information, il y aura des travaux qui perturberont la circulation pendant plusieurs semaines pour l'entrée des Gressets, ce qui sera assez pénalisant puisqu'elle sera coupée dans la journée et remise en état pour la circulation le soir.

Pour l'instant, il s'agit uniquement des deux conventions SIGEIF, Orange et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Nous allons voter cette délibération. Vous avez noté qu'il y a l'Avenue Montagne Bon Air et la Sente du Petit Pont. Est-ce que tout le monde sait où elle est ? C'est l'impasse qui est lorsque l'on monte sous le pont juste à gauche. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme municipal d'enfouissement des réseaux de communication et électriques,

Considérant que les budgets nécessaires à la réalisation de ce programme, seront proposés au budget primitif 2017,

Considérant que la commune et le Sigeif ont arrêté le programme 2017 d'enfouissement des lignes aériennes situées : avenue Montagne Bon Air et Sente du Petit Pont,

Considérant les estimations des travaux et le taux de 30 %, la subvention sollicitée au Conseil Départemental sera d'un montant de 10 756 €,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 15 juin 2016 sur le projet de convention temporaire avec le Sigeif et de demande de subvention au Conseil départemental des Yvelines.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire ainsi que la convention financière et technique à venir avec le SIGEIF,
- à signer la convention à venir avec France Télécom et
- à solliciter le Conseil Départemental des Yvelines au titre du dispositif d'aide à la dissimulation des réseaux aériens, pour l'enfouissement des réseaux de communication de l'Avenue Montagne Bon Air et de la sente du Petit Pont.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la rénovation des réseaux d'eaux usées des avenues de Louveciennes et de l'allée La Fontaine

Monsieur SCHNELL

L'Agence de l'eau Seine Normandie peut financer des opérations concernant l'assainissement dans certaines conditions. C'est assez compliqué et je ne cacherais pas que sur le plan administratif c'est long à mettre en place. Ils peuvent financer à concurrence de 20 %, il ne faut donc pas se priver pour leur demander de nous subventionner.

Il se trouve que, à la suite d'inspections souterraines par notre prestataire, on a trouvé qu'il y avait des travaux à faire avenue de Louveciennes et Allée La Fontaine pour respectivement 100 000 euros TTC et 294 000 euros TTC.

Nous proposons donc de solliciter l'Agence de l'eau Seine Normandie pour financer ces opérations sur le taux qu'elle fixera elle-même.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Une question portant sur la charte qualité des réseaux d'assainissement : où peut-on se la procurer ? Puisque nous en parlons, il serait intéressant de connaître exactement ce que cela entraîne.

Monsieur SCHNELL

Nous avons voté pour demander le label il y a environ un an, et dans la documentation vous aviez la charte. Cela étant, je peux la communiquer.

Monsieur le Maire

Elle est disponible ? Parce que j'imagine que c'est un gros document ?

Monsieur SCHNELL

Non, ce n'est pas un très gros document.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme municipal en matière de travaux d'assainissement, visant à supprimer la pollution des sols par les eaux usées et à optimiser la gestion des eaux pluviales en secteur urbanisé,

Considérant que des travaux de remise en état des eaux usées de deux voies communales sont nécessaires afin d'éviter la pollution des sols, compte tenu d'inspections télévisées révélant des effondrements partiels,

Considérant que l'estimation des travaux sont respectivement pour

L'Avenue de Louveciennes : 100 000 € TTC

L'Allée de La Fontaine : 294 000 € TTC,

Considérant que ces travaux seront réalisés conformément à la Charte Nationale Qualité des réseaux d'assainissement à laquelle la commune a adhéré le 23 juin 2015,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 15 juin 2016,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention pour le financement de ces opérations dont le taux sera fixé par elle.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France, du Conseil départemental des Yvelines et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand parc

Monsieur VIGNES

Il s'agit d'une délibération qui remplace celle qui avait été approuvée lors d'un précédent conseil, en raison des modifications que la Région a demandées, notamment de faire inscrire dans la délibération un certain nombre d'engagements de la ville qui figurent sur la délibération. Dans le fond, cela change tout de même peu de choses, le projet des liaisons douces est bien avancé, cela concerne la liaison Beauregard, c'est-à-dire tout l'aménagement sécurisé du virage, puis la partie voie verte le long de l'Avenue Charles De Gaulle, le long du bois, et enfin un aménagement sur l'Avenue Corneille.

Monsieur le Maire

Merci Benoit. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

J'avais déjà fait cette remarque : il est dit aussi qu'il y aura 3,8 kilomètres de voirie à contresens, et j'avais fait remarquer qu'il fallait regarder cela avec beaucoup d'attention, car les contresens, c'est-à-dire toutes les rues en sens unique, pour les 9/10^{ème} elles sont toutes en déclivité relativement importante. En clair, mettre une piste cyclable descendante Avenue des Etangs, par exemple, mériterait tout de même une réflexion parce qu'elles ne sont pas dans la montée. On peut mettre l'Avenue des Sources à la montée. Je pense donc qu'il faut faire très attention.

Il est également vrai que le coût est tout de même important. Il est vrai que l'on a raison de demander des subventions, mais c'est notre impôt. Nous arrivons à obtenir des subventions colossales, car en additionnant le tout on arrive à 200 000 euros, est-ce qu'objectivement c'était la première des priorités de faire des pistes cyclables sur la ville de La Celle Saint-Cloud, je n'en suis pas sûr.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, le virage Pescatore qui est l'un des plus dangereux, sera financé.

Monsieur VIGNES

Sur les doubles sens, c'est vrai que c'est un sujet sensible, l'Avenue des Etangs ne fera pas partie de celles qui seront dans ce dispositif. C'est pour cela que l'on n'a pas totalement finalisé encore le plan parce que cela mérite que la sécurité soit la priorité.

Concernant les choix qui ont été faits dans la ville de La Celle Saint-Cloud, ils sont de développer le déplacement intra-urbain, et notamment pour aller vers les lieux de transport en commun. Il ne s'agit pas de faire des pistes cyclables, il s'agit de faire des voies vertes, ce sont des investissements moins importants, des voies moins larges qui sont des espaces partagés, qui répondent aux attentes des Cellois de pouvoir se déplacer autrement, en toute sécurité et avec une continuité des différents tronçons. Cette première partie en est une, ensuite il y aura d'autres parties sur lesquelles nous devons travailler.

Monsieur le Maire

J'ajoute que sur le fameux virage Pescatore, c'est un sujet sur lequel nous nous sommes penchés depuis des années, qui n'avancait pas notamment parce que le Ministère des Affaires étrangères ne nous avait pas accordé de servitude, obtenue l'année dernière, dont nous avons besoin pour élaborer un projet qui est quasiment bouclé, qui fait encore l'objet de quelques navettes concertatives et qui sera mis en œuvre cet été.

Monsieur BLANCHARD

Pour rejoindre Monsieur Baraton sur la pertinence des pistes cyclables qui a fait remuer dans la salle, je ne sais pas pour ceux qui pratiquent le vélo, nous constatons chaque jour lorsque l'on est sur des pistes cyclables, la question n'est pas tant de tronçons de pistes cyclables mais notamment des extrémités. Il y a souvent des aménagements complètement délirants, ont fait 200 mètres sur une piste cyclable très correcte, et on tombe tout d'un coup sur un poteau au milieu de la piste, sur une interruption de la piste qui nous met dans le flot des voitures.

Monsieur le Maire

Vous ne parlez pas de La Celle Saint-Cloud ?

Monsieur BLANCHARD

À La Celle Saint-Cloud il n'y a pas encore de continuité, nous ne sommes pas encore au bout de la réflexion. D'ailleurs, lorsque nous en avons parlé en commission du projet que nous évoquons ce

soir, nous savons bien qu'arrivés au bourg, pour la plupart les gens ne s'y arrêteront pas, se trouvent aujourd'hui dans une situation de retour aux difficultés du cycliste au milieu des voitures et c'est quelque chose qu'il faudra traiter. Il ne s'agit donc pas de faire des bouts de tronçons à un moment donné et de dire que l'on fait bien pour l'écologie et la circulation douce, il s'agit d'avoir des projets plus continus, plus fluides, qui vont de points à d'autres et qui correspondent à un vrai besoin.

Cela me permet de rebondir sur Versailles Grand parc, il y a cela dans sa compétence et c'est quelque chose qu'il faudra travailler avec les communes de Versailles Grand parc et les autres communautés de communes autour de nous puisque nous sommes plus ou moins à une extrémité de Versailles Grand parc.

Monsieur le Maire

Oui, et d'ailleurs hier même, dans le cadre de la Communauté d'agglomération, il y a eu un complément au schéma de l'intercommunalité qui sera lui-même complété, notamment pour la partie nord La Celle Saint-Cloud- Le Chesnay-Bougival.

Monsieur VIGNES

Vous avez tout à fait raison de souligner la nécessité de la continuité, et justement le projet pour le virage a veillé à faire la jonction avec la rue Yves Levallois, pas seulement dans un esprit de déplacement en vélo, mais aussi des personnes à mobilité réduite et des fauteuils roulants. Les pentes dans toute cette partie, depuis l'avenue Charles De Gaulle jusqu'à la rue Yves Levallois respecteront les normes de pente autorisées pour les PMR. À partir du virage et de la rue Yves Levallois, on passera en espace 20 pour le bourg.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme liaisons douces 2016 décidé par la ville,

Vu la délibération du 16 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 2 février 2016,

Considérant que ces aménagements entrent dans le cadre de la politique municipale en matière de promotion des circulations douces,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme ont été prévus au Budget Primitif communal 2016, pour un montant total estimé à 217 000€ HT, soit 260 000€ TTC,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Approuve le programme liaisons douces 2016,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental des Yvelines et de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc, pour la réalisation du programme liaisons douces 2016, les subventions au taux maximum.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande.
- Demande à Monsieur le Maire de s'engager à ne pas commencer les travaux avant la notification des subventions susmentionnées, sauf accord après demande de démarrage anticipé des travaux.
- Demande à Monsieur le Maire de s'engager à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements.
- Demande à Monsieur le Maire de s'engager à tenir la Région et le Département informés de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional, départemental).
- Demande à Monsieur le Maire de s'engager à supporter au moins 20% de financement sur fonds propres sur le montant

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VII. DECISIONS MUNICIPALES

Madame VELOU

Décisions municipales n° 2016-05 du 11 avril 2016 et n° 2016-07 du 16 mai 2016 : en effectuant une manœuvre un camion de la société AXEO a percuté et endommagé le mur du dépôt Paget le 1^{er} juillet 2015. Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 2 289,32 euros représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 1^{er} juillet 2015 avant recours, et la somme de 4 000 euros représentant le montant de la franchise contractuelle due après recours.

Décision municipale n°2016-06 du 19 mai 2016 : un bus de la société TRANSDEV a percuté et endommagé la clôture de la piscine Corneille. Considérant que le montant de la remise en état s'élève à 8 535 euros, selon proposition d'évaluation de l'expert, il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 7 678,80 euros représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 9 juillet 2015 avant recours.

Décision municipale n°2016 – 08 du 19 mai 2016 : le conducteur d'un véhicule a percuté et endommagé cinq barrières, type croix de Saint-André, le 31 janvier 2016. Il est décidé d'accepter de AVIVA la somme de 1 540,20 euros représentant le règlement du sinistre.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Gwenaëlle. Je vous propose maintenant d'entendre quelques interventions sur de grands sujets de la ville. Je les ai évoqués en début de séance, je vous propose qu'on les voie dans l'ordre suivant :

- Un point de situation sur le PLU, la procédure en cours, Florence rappellera qu'il y a une commission réunie des finances et de la CAP prévue cette semaine.

- Ensuite, nous ferons un point très important sur la politique en faveur de la jeunesse et de la famille,
- En troisième position, le calendrier de Cœur de ville,
- Une large présentation sur la problématique économique : le développement des entreprises.

Florence, sur le PLU ?

Madame NAPOLY

Un bref rappel calendaire après le diagnostic et le PADD. Nous avons aujourd'hui une phase réglementaire bien avancée. Un projet de règlement a été transmis aux associations, notamment celles de quartiers pour recueillir leurs observations. Lors de deux réunions publiques de concertation, il a été présenté la semaine dernière, il sera présenté aux personnes publiques associées demain, et nous vous proposons de réaliser une synthèse de ce projet présenté en commission élargie, de façon à permettre une discussion entre élus.

L'été nous permettra de finaliser ce règlement qui sera soumis à l'arrêt du Conseil municipal en octobre. L'enquête publique devrait intervenir en tout début 2017 pour une approbation au printemps 2017.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, je regrette, pour tous les vernissages, pour toutes les expositions il y a des calicots sur la ville. Là, pour le PLU qui est tout de même un acte important, il y avait trois lignes dans le journal municipal. Moralité : la réunion à Charles de Gaulle : 22 personnes, et à Jonchère : 9 personnes et très peu d'élus. Je trouve que c'est un manque d'information important, beaucoup de gens n'étaient pas au courant de ce genre de réunion et je trouve cela un peu regrettable.

Monsieur le Maire

Vous savez, Monsieur Baraton, combien il y a eu de réunions de concertation ? Je vais vous le dire : plus d'une quarantaine, 44 exactement, avec tous les représentants de quartiers, les présidents de conseils syndicaux. Sur les réunions publiques, malheureusement les gens ne viennent pas forcément, peut-être parce qu'ils n'ont pas d'observations majeures. Mais un énorme travail de concertation a été réalisé.

D'autres points sur le PLU ? Cette commission aura lieu jeudi.

Je vous propose maintenant un point sur la politique en faveur du scolaire et du périscolaire.

Madame TRINIAC

Je souhaite juste rappeler que la ville propose tout de même, soutient et met en place un grand nombre d'actions en faveur du scolaire et du périscolaire, nous l'avons vu ce soir avec le nombre de délibérations concernant ce secteur. Je ne vais pas revenir sur notre augmentation de capacité sur les accueils du périscolaire, nous nous adoptons à la demande des familles qui est de plus en plus importante avec cette proposition transitoire de la CPAM en attendant la construction de l'accueil de loisirs sur Morel. Comme le maire l'a rappelé en début de séance, nous passons à une capacité d'accueil de 550 enfants sur la ville, qui augmente régulièrement en fonction des besoins.

Après, nous l'avons vu ce soir, il y a toutes les activités que nous pouvons proposer, que l'on met en place et auxquelles nous participons sur les activités du soir, les séjours d'été que nous votons lors

d'autres conseils, sur toutes les activités qui sont proposées aux enfants sur les accueils de loisirs, sur la pause méridienne et sur les accueils du soir, il y a tout de même un gros travail de fait par les animateurs de la ville.

Nous avons également parlé des projets pédagogiques qui concernent 57 classes et 1 800 élèves sur la ville.

Sur les classes de découverte : nous avons encore six classes de CM2 cette année qui sont parties et deux classes de CM2 qui ne sont pas parties en classe de découverte mais qui ont eu un projet sur la ville avec une nuit sur le centre d'accueil Ferry.

Le grand nombre de propositions culturelles que l'on fait en faveur des enfants sur les visites des expositions avec une médiatrice culturelle, Marine Prouteau sur les spectacles que nous faisons dans les écoles ou au théâtre selon les âges des enfants.

Les participations au transport : transport Dunant pour les enfants scolarisés de Petit Beauregard et de Bel Ebat à Dunant.

Pendant l'été, il faut savoir que l'on propose énormément de sorties aux enfants en accueil de loisirs, il y a également beaucoup d'activités, des transports et toutes ces animations.

Je rappelle également que sur le secteur scolaire, depuis 2012 la ville a fait l'achat de 48 TNI, que nous finirons cet équipement l'année prochaine, et que toutes les écoles de la ville en élémentaire seront équipées d'un TNI, ce qui nous fait être parmi les rares villes à avoir fait ces investissements en TNI.

Voilà un petit bilan de l'année et de tout ce que nous faisons.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. Est-ce qu'il y a des questions sur la partie scolaire ? Nous y reviendrons.

Madame d'ESTEVE

Je voulais vous parler ce soir de la politique familiale et également de la jeunesse.

Nous souhaitons ici réaffirmer notre attachement à une politique active de soutien aux familles et à la jeunesse, ceci malgré un contexte économique difficile, contraint, des aides de l'État en constante diminution. Je rajouterai que nous sommes profondément attachés à la solidarité et bien sûr aux valeurs qui y sont rattachées.

Dans la politique familiale, en mairie nous avons créé et mis en place un espace famille qui permet aux familles des démarches de simplification. C'est à la fois un guichet physique en mairie, mais aussi un portail Internet qui est très important, puisque maintenant nous avons de plus en plus de familles qui vont, à toute heure du jour et de la nuit, faire leurs démarches administratives, aussi bien pour des inscriptions que des désinscriptions, quelles que soient les activités dont elles ont besoin.

Egalement un soutien communal affirmé, malgré la crise, aux associations locales, nous ne nous sommes pas désengagés, au contraire, puisque ces associations interviennent notamment en ce qui concerne le sport et la culture.

Un point qui nous paraît également important à l'encontre des familles et bien sûr des jeunes, de tous : l'accueil et l'inclusion des enfants, des jeunes, porteurs de handicaps. Nous faisons le maximum pour que ces enfants soient accueillis dans toutes nos structures.

La solidarité communale en faveur des familles en difficulté : le CCAS, vous le savez certainement, hormis toutes les aides obligatoires, aide avec des aides facultatives plusieurs centaines de familles puisque nous avons quasiment 500 dossiers instruits. Via le CCAS, nous avons fait un choix politique fort en maintenant le bénéfice de l'allocation énergie aux familles nombreuses à faibles ressources. Nous avons également, là où certaines institutions sociales se désengagent, maintenu des services, des permanences destinées aux familles. Notamment au centre social André Joly qui centralise l'essentiel de ces offres d'accompagnement. Je pense notamment à la conseillère en économie sociale et familiale, à la permanence de la médiation familiale, aux lieux d'accueil parents-enfants.

J'en profite également pour vous dire qu'à partir de la rentrée nous aurons de nouvelles permanences au centre social, je pense à celle de la CRAMIF, de l'ADIL, ainsi qu'un point d'accès au droit pour informer et aider les familles à remplir notamment leur demande d'accès à leurs droits.

Concernant la petite enfance, chaque année ce sont plus de 500 enfants qui sont accueillis dans nos structures. Nous avons également mis en place il n'y a pas si longtemps un RAM, le Réseau des Assistantes Maternelles. Nous avons également prévu, dans le cadre du projet de Cœur de ville, une augmentation de la capacité d'accueil de la crèche Cité.

En ce qui concerne la jeunesse, nous ne l'oublions pas. Nous avons un accompagnement scolaire jusqu'en troisième, une aide aux devoirs. Dans l'espace de jeunes, plusieurs activités sont proposées, je pourrais les énumérer si vous le souhaitez, pour des jeunes, cela va jusqu'à 18 ans et notamment les 13 – 18. Nous avons également des actions de prévention sur des thèmes variés à travers la mission locale de l'insertion locale et professionnelle, les 16 – 25 ans sortis du système scolaire. Nous avons cette année ouvert le centre social dès la fin des cours. Comme vous l'avez vu ce soir, nous avons également un point concernant l'Initiative de jeunes. De très nombreux stagiaires sont accueillis dans nos structures, en mairie ou sur les autres structures ville. Nous avons également des bourses BAFA, des bourses permis de conduire, le CPEA, notamment à travers son plateau multisports Beauffremont qui sera bien utile notamment cet été, les « jobs en ville », l'adhésion au CLLAJ pour les 18 – 30 ans dans le cadre des propositions de logements.

En ce qui concerne la politique tarifaire familiale et sociale « Famille plus », je pense que c'est un point excessivement important. Nous avons renforcé le volet familial, notamment à trois reprises : en 2008, 2009 et 2014. Ces réformes ont permis à plus de familles de bénéficier de tarifs adaptés à leur composition de famille et aux ressources des foyers. Ce sont en effet 85 %, j'insiste sur ce chiffre, des familles celloises qui inscrivent leurs enfants dans l'un de nos services, qui bénéficient de cette politique familiale, soit quasiment 1 200 familles. Un effort budgétaire croissant a été consacré à cette politique. Aujourd'hui, nous avons 510 000 euros qui accompagnent cette politique familiale. Vous voyez donc que c'est un choix politique fort dans une période de crise que nous avons mis en place.

Tout ceci pour vous dire que la politique familiale de la jeunesse est pour nous un sujet excessivement important sur lequel nous travaillons tous, tous les jours.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Sylvie.

Monsieur BLANCHARD

C'est assez difficile de réagir. Vous nous faites trois présentations, certes intéressantes, mais qui n'étaient pas à l'ordre du jour du conseil.

Monsieur le Maire

Non, c'est en questions diverses.

Monsieur BLANCHARD

Nous n'avons pas arrêté le conseil municipal, autant que je sache, mais je ne vais pas chipoter là-dessus. Il serait plus intéressant pour le débat si nous savions un peu à l'avance ce qui allait nous être présenté. Vous faites un peu la promotion de votre politique.

Madame d'ESTEVE

Ce n'est pas de la promotion.

Monsieur BLANCHARD

C'est un peu comme cela que ça apparaît, je ne sais pas ce qu'en pense le public, nous avons vraiment l'impression que c'était une litanie pour dire que tout ce que vous avez fait est très bien.

Monsieur le Maire

Nous sommes en fin d'année scolaire, on peut toujours tout critiquer, mais à des moments, on peut dire les choses comme on les fait. Vous n'êtes pas obligés de les partager, mais nous avons le droit de les dire parce que ce sont des choses qui intéressent nos concitoyens.

Monsieur BLANCHARD

Ce que je veux dire par là c'est que ça n'ouvre pas le débat. C'est une présentation, une liste que nous n'avons pas eu l'occasion de regarder, de voir ce qui manquait, de comparer ce que vous nous présentez avec ce que vous aviez présenté en début de mandature, et je trouve cela un peu regrettable. Vous vouliez être convaincants mais vous ne l'étiez pas du tout parce que c'était une espèce de litanie, on se serait cru le Jeudi saint avec la litanie des Saints.

Monsieur le Maire

Autre remarque ? Il n'y en a pas d'autre. C'est dommage que vous le preniez comme cela Monsieur Blanchard, on peut toujours tout critiquer, mais je vous dis que nous avons aussi le droit, par moments de faire des bilans. Le travail est réalisé par les équipes de la ville, la mairie n'est pas porteuse de tous ces travaux-là.

Maintenant, nous en faire un point sur le calendrier Cœur de ville. Parce que si nous ne le faisons pas, vous nous diriez que vous n'êtes au courant de rien. En fait, nous faisons le point ce soir.

Monsieur SOUDRY

Je pense qu'il est important de faire rapidement un point sur le calendrier Cœur de ville, d'abord parce que l'on arrive bientôt à des échéances relativement importantes, d'autre part également parce que certains propos ont été tenus qui sont relativement inexacts. Je pense que cela a été fait par ignorance plus qu'autre chose, il est donc important de remettre les choses au point sur ce sujet.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui et quel est le calendrier de notre projet Cœur de ville : je ne vais pas le rappeler, mais il s'agit donc d'aménager, de transformer tout le triangle où nous nous trouvons, entre les deux départementales et la rue Mesureur. En passant, je dois dire que ce périmètre, même si nous sommes majoritairement propriétaires de la plus grande partie de ce terrain, nous ne le sommes évidemment pas de la totalité, mais c'est le propre de toute opération d'aménagement de couvrir une zone dans une ville. Si les opérations d'aménagement des villes étaient limitées aux parcelles dont la ville est propriétaire, il n'y en aurait plus dans nos villes. C'est donc tout à fait normal qu'une opération d'aménagement trouve un périmètre qui n'est pas exclusivement la propriété de la ville.

Le but est évidemment de démarrer les travaux le plus tôt possible, c'est-à-dire la phase III, les travaux de mise en œuvre, mais il est bien évident que nous ne sommes pas à même de mener nous-mêmes ces travaux, nous n'avons pas toutes les capacités de concepteur, d'aménageur, d'urbaniste et il est totalement indispensable de se faire assister par des professionnels qui vont nous guider dans l'élaboration de ce projet. Avant la phase III qui est celle de la réalisation des travaux, il faut donc d'abord, avec l'aide d'un professionnel que l'on appelle un assistant à maîtrise d'ouvrage, un AMO, nous bâtissons le projet, c'est la phase bleue, la phase II. Et avant de travailler avec cet AMO, il faut bien sûr que nous le choisissons, que nous le désignons, nous sommes aujourd'hui dans cette première phase de désignation de notre AMO.

Je vais rapidement refaire le calendrier de chacune de ces phases :

En ce qui concerne la désignation d'un AMO, nous avons convenu ensemble au conseil municipal du 16 février d'adopter une procédure de marché public. Nous voulons que les choses soient faites dans la clarté, dans la transparence et nous privilégions donc de faire une procédure de marché public. Bien sûr, elle a ses contraintes qui rallongent peut-être un peu les délais, mais qui nous garantit une parfaite transparence, c'est aussi le concours des meilleurs spécialistes pour faire ce travail.

En février, nous avons donc décidé de lancer cette procédure de marché public qui se déroule en deux phases, comme vous le savez :

- Une première phase qui est aujourd'hui réalisée : parmi tous les candidats, en retenir 6 parmi lesquels nous choisirions dans un deuxième temps l'AMO. Nous avons sélectionné 6 candidatures parmi 17 propositions qui ont été désignées par la CAO du 22 avril 2016, il y a deux mois.
- Nous en sommes maintenant dans la dernière phase de la désignation de cet AMO actuellement en cours avec ces 6 candidats, parmi lesquels nous allons en choisir un pour mener ce projet. Dans cette deuxième phase aujourd'hui, il y a 6 groupements d'entreprises parce que le sujet nécessite des compétences variées qui ne sont jamais réunies au sein d'un seul cabinet, d'une seule entreprise. Il y a donc un groupement de plusieurs cabinets, les uns urbanistes, les autres aménageurs, les autres paysagistes, d'autres spécialisés dans la concertation ou les aspects techniques, ce sont donc à chaque fois des groupements. Dans ceux-ci, pour la commodité, il y en a un du groupement qui est désigné comme mandataire. Nous avons donc désigné ces groupements par leurs mandataires, sachant bien que derrière, le mandataire a parfois un rôle plus important, il y a même d'autres cabinets.

Les six cabinets qui ont été sélectionnés au terme de la première phase, par ordre alphabétique :

- L'atelier Albert Amar,
- Le cabinet Devillers,
- Le cabinet Espelia,
- Lindea,
- L'agence TER,
- Yvelines Aménagement.

Aujourd'hui, ces six cabinets sont en train de travailler et de nous présenter, beaucoup plus en détails que ce qui a été fait lors de la première phase, ce qu'ils peuvent nous apporter. Ils doivent nous remettre leur offre d'ici un mois, le 18 juillet, pour traiter ce sujet. Nous aurons donc les mois d'été pour commencer à analyser ces offres et, comme vous l'avez demandé (les dates seront à ajuster mais c'est l'ordre de grandeur), vers le 20 septembre nous présenterons ces 6 offres aux commissions Finances et Affaires générales et Affaires techniques et Patrimoine, afin qu'il y ait une information suffisante pour que l'on puisse prendre les remarques de chacun. Le 5 octobre, là aussi

date indicative, la CAO se réunira pour désigner parmi ces 6 celui qui montera le projet avec nous. C'est donc quelque chose de très concret.

Une fois que nous aurons choisi l'un des 6 qui sera notre AMO, qu'allons-nous lui demander ? Nous allons lui demander un travail en trois étapes, en trois phases :

- Une première phase qui va durer environ huit mois où nous lui demanderons de nous aider à faire le choix du dimensionnement à donner au projet. En effet, les premières discussions que nous avons eues avec les uns et les autres montraient qu'il pouvait y avoir plusieurs visions pour l'aménagement de cette zone. Certaines étaient très urbaines, avec un centre très urbain, assez dense, ou au contraire quelque chose de plus résidentiel, de plus aéré, ou éventuellement comme toujours la solution intermédiaire. Nous lui demanderons donc de choisir entre ces trois types de scénarii où nous lui demanderons une phase importante de concertation. C'est-à-dire que ce choix ne sera pas notre choix de techniciens ou seulement d'élus, mais il y aura une large concertation avec la population, et bien sûr avec l'ensemble des élus. Au terme de ces huit mois, à peu près de novembre 2016 à juin 2017, nous aurons décidé du type de dimensionnement que nous voulons donner à ce projet.
- Ceci étant décidé, la deuxième phase pourra intervenir, c'est-à-dire nous définir complètement le projet, nous dire vraiment comment se situera la voirie, quel en sera le plan de masse, comment seront situés les immeubles, où se situera la médiathèque, où se situeront les parkings, les liaisons. Il y aura vraiment une définition très précise du projet à l'issue de cette deuxième phase à la fin de laquelle nous aurons une maquette du projet que nous envisageons. Phase d'élaboration du scénario qui sera bien sûr menée en étroite concertation, là encore une phase très importante de concertation avec l'ensemble de la population.
- Nous aurions pu en rester là dans cette mission d'AMO, dire que nous avons une maquette et nous charger nous-mêmes de la mettre en œuvre. Mais nous avons souhaité que celui qui nous aura aidé à définir le projet nous aide également à le lancer. D'où une troisième phase, qui sera tout de même assez longue parce qu'il y a des délais incontournables, qui nous aidera à lancer le projet. Cela signifie nous écrire les documents de consultation pour consulter les opérateurs privés, les promoteurs, etc., qui interviendront ensuite. Il nous aidera également pour le choix des promoteurs, des aménageurs, et à mettre en place les contrats avec ces intervenants. Cette troisième phase est presque déjà un début de réalisation. À son terme, les contrats seront signés, les promoteurs seront désignés, leur mission sera terminée, ils n'auront plus qu'à commencer les travaux. C'est pour cela que dès la fin de cette troisième phase les travaux pourront démarrer, vraisemblablement fin 2018 et non en mars 2020 comme on a pu le lire de façon totalement erronée.

Il était important de bien préciser ce planning, le rôle que nous allons demander à l'AMO qui est important, y compris dans le démarrage opérationnel du projet.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Pierre. Est-ce qu'il y a sur ce point des questions ? Je voudrais tout de même remercier Pierre parce que, pour répondre à Monsieur Blanchard, ce n'est pas inutile d'avoir tous ces détails. Je sais bien que vous pouvez dire que c'est trop, mais c'est pour tous les membres du Conseil municipal et cela intéresse les gens, y compris dans le public. Je pense qu'il est important de resituer ce calendrier, de l'expliquer à nouveau, merci beaucoup Pierre de cette explication.

Monsieur BARATON

J'ai retenu le terme de « méconnaissance » du projet de la part de Pierre Soudry.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de méconnaissance de la part de Pierre Soudry.

Monsieur BARATON

Non, c'était à mon égard. Il y a tout de même deux ou trois choses qui m'interpellent. La première c'est que dans le document que nous avons eu en commission d'appel d'offres, le choix définitif de l'AMO, de mémoire mais c'est marqué noir sur blanc, aura jusqu'à la fin du premier semestre 2018 pour rendre sa copie, vous revérifierez et si je me trompe je serai le premier à le reconnaître.

Je suis également un peu surpris puisqu'il y a une procédure bien précise avec une commission d'appel d'offres, si j'ai bien compris il y aura une réunion avant cette commission afin que les gens donnent leur avis, mais pour que la commission fasse quoi ? Entérine une décision qui aura été prise en dehors de cette commission ?

Enfin, lorsque l'on a défini un projet, il y a d'abord une alternative : ou nous restons seulement sur la partie communale, ou alors nous allons chez le voisin. C'est ce que vous avez dit tout à l'heure : il y a à la fois le Département et un privé qui occupe tout de même 5 000 m². Je pense qu'à ce moment-là, soit il y a un règlement à l'amiable pour lequel on sait qu'il faut tout de même quelques mois, soit il y a un contentieux et là il faut quelques années.

Lorsque vous dites que le premier coup de pioche aura lieu fin 2018, je persiste et signe en vous disant que nous en parlerons à ce moment-là, mais ne dites pas que ce que j'ai dit est erroné.

Monsieur le Maire

A vous aussi de ne pas dire que ce que dit Pierre est erroné, vous n'en savez rien. Il va d'ailleurs vous répondre sur les questions que vous avez évoquées.

Monsieur SOUDRY

Sur les dates : le travail de l'AMO, c'est ce calendrier-là qui ressort du cahier des charges que nous avons donné. Ensuite, le fait qu'il y ait une présentation des offres avant la désignation de l'AMO par la CAO, est pour répondre à un souhait qui avait été exprimé par certains d'être un peu associés à la présentation. Il s'agit d'une présentation pour que les gens expriment éventuellement leur ressenti, mais il ne s'agit pas d'une décision. À l'issue de cette réunion de présentation, il n'y aura pas un procès-verbal établi qui mentionnera la décision.

Si vous estimez que cela peut gêner le travail de l'AMO de faire cette présentation préalable, nous pouvons tout à fait la supprimer si vous le souhaitez.

En ce qui concerne les terrains, il est vrai que certains ne sont pas propriété de la ville, vous les avez bien identifiés : le Département et une propriété privée. Le projet s'attache à traiter l'ensemble de la zone, et c'est dans le travail qui sera fait avec l'AMO de contacter les différents propriétaires, et éventuellement d'acquérir les parcelles correspondantes. Je ne vois pas en quoi ce travail n'aboutirait pas, et en quoi le début des travaux en novembre 2018 ne serait pas opérationnel et réel. On en reparlera bien sûr à ce moment-là, mais au pire, s'il y avait une personne qui menait un contentieux, on pourrait tout à fait démarrer le projet sur les parties ne faisant pas l'objet du contentieux, ce n'est pas un contentieux qui va tout bloquer. À notre sens, je ne vois pas pourquoi y aurait des contentieux, nous avons déjà pris des contacts notamment avec le Département qui partage tout à fait notre point de vue et est relativement prêt, après en avoir discuté, à réinstaller ses locaux éventuellement dans les locaux qui seraient aménagés. Le fait que la ville ne soit pas propriétaire de tous les terrains, ce qui se rencontre la plupart du temps dans les opérations d'aménagement, ne nous semble pas, à ce stade, devoir remettre en cause le planning donné.

Monsieur le Maire

Merci Pierre.

Monsieur BLANCHARD

Monsieur le Maire, contrairement à ce que vous avez suggéré, je suis tout à fait satisfait que l'on fasse un point d'avancement sur ce dossier, de même que sur le PLU tout à l'heure, mais c'était plutôt sur le Scolaire et Familles et jeunesse que j'ai trouvé que ce n'était pas vraiment un point d'avancement, mais plutôt une présentation d'une série de choses qui ne présentait pas le même intérêt.

Monsieur le Maire

Pour vous, pour d'autres peut-être.

Monsieur BLANCHARD

Non, pour le débat.

Une demande : pourrait-on avoir le diaporama qui nous a été présenté ?

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur BLANCHARD

Merci.

Deuxième question par rapport à la réunion du 21 septembre en commission, que j'avais demandée et dont je me félicite : est-ce que ce sera une présentation par les cabinets qui ont répondu, ou est-ce que ce sera par vous ? Ce n'est pas exactement le même sens, ce n'est pas facile lorsque ce sont les cabinets, mais si c'est vous, ce sera peut-être déjà une interprétation de ce qui aura été présenté.

Monsieur SOUDRY

A priori, il n'est pas prévu de demander aux cabinets, les procédures d'appel d'offres sont tout de même assez cadrées et très rigides, on ne peut pas faire n'importe quoi. Je pense que l'on peut difficilement demander aux cabinets de venir présenter eux-mêmes leurs propositions, puisqu'ils ne seront pas sélectionnés devant des groupes. Nous ne leur avons donc pas demandé, et cette présentation se fera, avec toute l'objectivité possible, par des gens qui ont un peu analysé les dossiers, mais tous les dossiers vous seront présentés.

Monsieur le Maire

Mais j'insiste Pierre, nous ne prendrons pas de risque juridique. C'est-à-dire que si, comme vous l'avez laissé entendre, vous pensez que nous sommes déjà dans une procédure de commission d'appel d'offres, nous ne prendrons pas ce risque-là. Si vous considérez déjà que dans la concertation, nous sommes dans une procédure un peu limite, que nous avons presque franchi la ligne jaune, nous ne le ferons pas, nous ne prendrons pas ce risque-là. Nous resterons extrêmement rigoureux quant à la procédure d'appel d'offres. Nous avons cru comprendre que vous aviez une demande, en tant que groupe d'opposition, de participer au choix. Ou bien ai-je mal compris. Si, comme l'a rappelé Monsieur Baraton, il y a un risque d'empiéter sur la procédure d'appel d'offres, nous ne le prendrons pas. D'ailleurs, Monsieur Michel qui n'est pas là aujourd'hui, avait dit qu'il y aurait bien concertation, mais attention à la procédure d'appel d'offres, nous sommes bien placés pour savoir qu'il faut respecter ces procédures scrupuleusement.

Monsieur BARATON

Oui, c'est pour cela que je regrette que l'on n'ait pas fait, comme par exemple pour la piscine, un concours.

Monsieur le Maire

C'est exactement la même chose. Ici, nous avons une commission, où d'ailleurs tous les groupes sont représentés, nous pouvons donc considérer qu'elle suffit à l'expression des groupes. Pierre a souhaité aller plus loin dans l'expression démocratique, mais je répète que nous ne prendrons pas de risque juridique.

Monsieur SOUDRY

Je voudrais simplement préciser au sujet du concours qu'il faut tout de même relativiser : il s'agit de désigner quelqu'un qui va nous aider à bâtir le projet. En revanche, au moment de la troisième phase, c'est-à-dire là où il y aura des consultations de promoteurs et d'aménageurs, il y aura des concours et des consultations. Mais au stade du choix de l'AMO la procédure est tout de même plus simple.

Monsieur BARATON

Je rappelle qu'il y a quatre ans, il me semble que nous avons fait une procédure ouverte pour désigner le cabinet Madelin et Henry.

Monsieur le Maire

Que voulez-vous dire par là ?

Monsieur BARATON

Que ce n'était pas la commission d'appel d'offres qui avait choisi le cabinet.

Monsieur le Maire

Une procédure ouverte, cela signifie que la commission d'appel d'offres choisit, et personne d'autre. Que ce soit une procédure ouverte ou pas ouverte, c'est toujours la commission d'appel d'offres.

Monsieur BARATON

Une dernière chose puisque j'ai participé aux deux réunions concernant le PLU, à ce sujet, Monsieur le Maire, je rappelle qu'à part les représentants des résidences et de La Chataigneraie puisqu'il y a un statut spécial, les représentants de quartier ne représentent qu'eux-mêmes.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas vrai, c'est un point de vue très personnel que vous exprimez.

Monsieur BARATON

Non, non Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Si.

Monsieur BARATON

Passons.

Monsieur le Maire

On ne peut pas dire des choses comme celle-là. Vous êtes en train de nier complètement l'importance de la représentation. Lorsque vous êtes président d'un quartier, d'une copropriété ou d'une association de locataires, vous les représentez, vous n'êtes pas là pour faire de la galerie. Il faut respecter ces fonctions-là, je m'excuse Monsieur Baraton, parce que vous finissez par dire des choses choquantes. Je suis profondément choqué parce que vous n'avez pas le droit de dire des choses comme celle-là. Nous sommes représentants élus, nous avons le droit au respect, de la même manière que les représentants des copropriétés ou des associations ont le droit à notre respect. Je le dis sérieusement Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit, je dis que les représentants des résidences, je suis entièrement d'accord, sont représentatifs puisqu'ils ont été élus. Je vais prendre un exemple tout bête : sur le quartier des Gressets, qui est le représentant ? Je pose la question.

Monsieur le Maire

Non, je ne rentrerai pas dans ce petit jeu, nous allons nous calmer un peu, où l'on dit que les uns sont représentatifs et les autres ne le sont pas, ce n'est pas bien. Nous sommes dans une société démocratique, il faut se respecter. Je le dis en tant que maire, Monsieur Baraton : il faut se respecter, il est inacceptable de dire que je prends celui-là et pas celui-là. Florence a consulté 44 associations, il n'y en a pas une dont on ait pu dire qu'elle était moins représentative qu'une autre, nous ne le faisons pas, nous ne rentrerons pas dans ce genre de jeu. C'est, à la limite, non respectueux de la démocratie.

Monsieur BARATON

Une dernière question, Monsieur le Maire, qui a son importance, puisqu'ayant participé à ces deux réunions sur le PLU, j'ai constaté, on vous l'a même fait remarquer et cela vient également sur le Cœur de ville, qu'il n'y avait plus que deux pôles sportifs et que le site Corneille n'existait plus. Est-ce que le site Corneille fait partie de l'étude générale du projet du Cœur de ville ?

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur BARATON

D'accord.

Monsieur le Maire

Nous avons tout de même essayé d'être explicites.

Nous allons tout de même terminer cette séance du conseil municipal, mais il est important, quoi qu'en pense je ne dirai pas qui, de dire les choses en forme de bilan, de dire ce qui a été fait. Je le dis parce qu'il y a derrière un travail énorme fait par les élus et les équipes. Je veux que l'on respecte aussi ce travail. Agnès, tu as la parole sur le développement économique.

Madame THEARD

Je vais essayer de ne pas utiliser trop de jargon et si j'en laissais un peu vous me pardonneriez. Dans cette commission Développement économique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand parc, nous avons démarré un travail pour savoir à quoi l'on allait servir. En définissant cette mission de la façon suivante, nous avons identifié que notre rôle était finalement d'accompagner tous ensemble l'activité économique de toutes nos entreprises, quelle que soit leur taille, c'est-à-dire d'accompagner leur développement, de faire du territoire un pôle d'excellence et

un pôle de référence des filières d'excellence, de soutenir les créateurs d'entreprise et les porteurs de projets, et enfin de promouvoir ce territoire. Ce, en travaillant en lien proche et concret avec les autres compétences de l'agglomération, de façon à porter des projets de services aux entreprises et à leurs salariés, de travailler sur le développement des transports, des services aux entreprises et sur l'accès au logement pour tous les salariés.

De façon un peu plus spécifique, sur cette mission d'accompagnement de l'activité économique des entreprises, je vous rappelle que sur notre communauté d'agglomération de Versailles Grands parc, nous avons aujourd'hui 27 000 entreprises de toutes tailles sur nos 19 communes, depuis que Vélizy nous a rejoints en début d'année 2016, ce qui représente tout de même 96 000 emplois pour 280 000 habitants.

Accompagner le développement des entreprises, c'est notamment avoir des clubs d'utilisateurs, des clubs d'affaires pour développer les partenariats entre les entreprises, des clubs RH, des réseaux d'entreprises, et nous avons initialisé et soutenu la création en décembre 2015 du « Business Club VGP Nord » qui constitue le sixième club d'entreprises sur VGP.

Faire du territoire le pôle de référence des filières d'excellence, c'est-à-dire avec une stratégie orientée sur les filières économiques telles que les mobilités innovantes, la santé, le numérique, l'écologie urbaine. Soutenir les porteurs de projets et les créateurs d'entreprises avec des organismes et des associations dynamiques comme on les connaît, soit au niveau de la pépinière de VGP, le réseau « Entreprendre en Yvelines », l'association Suzanne Michaux, l'association Salvetera, l'AFAS, le CTI, ATLA, peut-être des noms qui sont moins connus pour vous.

Enfin, promouvoir ce territoire qui aujourd'hui, à titre de *cluster* scientifique et économique, avec un rayonnement mondial, n'ayons pas peur des mots, sera prochainement rebaptisé le « Paris-Versailles-Saclay ».

En termes de faits marquants sur 2015 et sur VGP dans son ensemble, nous avons contribué à améliorer cette visibilité de toutes nos entreprises, quelle que soit leur taille encore une fois, à augmenter leur attractivité, à favoriser la création des réseaux et des clubs afin de favoriser les échanges, à apporter plus de services qui permettent de générer du business. Au travers de choses très concrètes comme la première réunion interclubs qui s'est déroulée en mai 2015, la deuxième a d'ailleurs eu lieu cette année le 7 juin dernier avec un très gros succès : 290 entreprises présentes, un *booster camp* au Palais des congrès de façon à favoriser encore les échanges, la création d'un totem qui signale les entreprises à l'entrée d'un certain nombre de zones d'activités économiques, en démarrant par Bièvres, puis nous allons l'étendre à Jouy, aux Loges et à Bois-d'Arcy, une pépinière de Versailles dont le potentiel est exploité à 100 %, la création de Sud Grand Parc, club d'entreprises, pour améliorer le quotidien des salariés en matière de transport et de services rendus, puis, comme vous le savez, le 4 décembre 2015 dernier, la création de notre Business club VGP Nord sur nos communes de La Celle Saint-Cloud, Bougival, Rocquencourt et Le Chesnay.

En termes de perspectives et de plan d'action sur VGP à nouveau, et je ferai un focus sur notre bassin VGP Nord. Nous avons travaillé au *branding* pour donner un signal fort en termes de marque, développement économique sur VGP, et au terme d'une étude avec un consultant extérieur, nous autres élus et beaucoup d'entreprises, nous avons identifié notre slogan : un slogan qui est celui que l'on retient : « Ici les entreprises rayonnent », et nous allons communiquer là-dessus. Il y a eu création d'un club RH à l'échelle intercommunale, le lancement d'une plate-forme de financement participatif avec kiss kiss bank bank, de façon à permettre aux entreprises et aux créateurs de projets d'arriver à leurs fins, d'aider la commercialisation de locaux, notamment dans la zone d'Inovel Vélizy-Villacoublay, d'étudier de nouveaux aménagements pour répondre aux besoins de la ZA de Viroflay qui s'étend beaucoup, et enfin créer et expérimenter une norme AFNOR « Parc d'affaires durables » dans cette grosse zone Inovel au bord de l'A 86, repérable facilement.

Enfin, pour parler de ce qui nous touche vraiment de plus près, sur ce bassin VGP Nord, nous soutenons, avec les autres communes que je vous ai citées précédemment : Bougival, Le Chesnay et Rocquencourt (et peut-être allons-nous proposer d'intégrer Noisy et Bailly qui ont la même topologie d'entreprises que nous, ce qui fait sens), une logique de bassin Nord pour avoir une dynamique locale très concrète. On ne peut pas s'identifier à Versailles, on ne ressemble pas non plus à Vélizy en termes de tissu économique, mais on peut tirer beaucoup d'énergie, d'exemples, d'échanges avec les autres clubs, avec les clubs RH, avec les élus Développement économique des autres communes. Nous pensons que là où l'on ira plus rapidement au contact, où nous serons véritablement efficaces pour nos entreprises en termes d'offres et de services, ce sera en jouant cette logique de bassin VGP Nord.

Nous allons concrétiser nos efforts sur ce bassin VGP Nord en travaillant sur le contenu d'une vraie rubrique Développement économique. Nous nous y attelons dès maintenant et il faut que cela puisse être fait avant fin 2016, c'est notre objectif, ainsi que des brochures périphériques qui circuleront et qui permettront de présenter un peu plus le Développement économique au niveau de la ville et au niveau de VGP, en faisant le lien avec le site VGP Entreprises.

Nous souhaitons organiser une soirée des entrepreneurs, nous parlons là d'un événement communication, visibilité de nos entreprises quelles que soient leurs tailles et leurs secteurs d'activité, et nous avons prévu le 28 novembre 2016 d'utiliser la grande salle du Chesnay pour permettre à nos entreprises sur notre bassin Nord (nous inviterons sûrement des entreprises des villes voisines également), de se rendre plus visibles, et notamment auprès des autres entreprises invitées et de tous les administrés de nos communes. L'idée est d'avoir un public à la fois d'entrepreneurs, de créateurs de projets, et d'administrés.

En jouant sur les mots, notre thème général tournera autour de l'idée de les valoriser, les faire grandir et de partager, en mettant en scène au travers de moyens un peu modernes et impactants comme la vidéo, par exemple, 10 entreprises très différentes sur 5 thématiques qui pourraient être : le recrutement, la logique de réseau, le développement commercial pour permettre un moment de visibilité et de convivialité autour de nos entreprises lors de cette soirée.

Enfin, nous prévoyons l'année prochaine (puisque nous parlons d'un plan d'action 2016 – 2017), au premier trimestre 2017 d'organiser un forum des créateurs d'entreprise pour mettre à l'honneur justement ces porteurs de projets et favoriser les échanges entre eux et les entreprises déjà installées, en sollicitant les créateurs, les associations, les financeurs, les repreneurs, les banques, la Région, et en choisissant une thématique qui les touche plus particulièrement mais qui n'est pas définie à ce jour.

Sur le sujet du *coworking*, ou *Smart Desk* qui est pour nous une cible importante pour pouvoir offrir et proposer à nos entreprises du bassin VGP Nord dans une taille, un environnement et des modalités qui leur conviendraient, un espace d'échange et de travail en *coworking*. C'est à cela que nous allons nous atteler, Cela existe déjà, il y a pour cela des opérateurs qui mènent des projets intéressants notamment sur Versailles, Chaville et Marly le Roi (en projet), et nous allons rencontrer notamment Burolab la semaine prochaine. Nous allons également passer par une étude des besoins de nos entreprises pour être au plus près de leurs attentes.

Nous allons également nous atteler à travailler sur l'état du foncier actuellement, occupé ou pas, sur notre ville, de façon à essayer de rentabiliser ce que nous avons à notre disposition, à condition que cela puisse convenir aux entreprises.

Nous allons travailler sur un fichier entreprises mis à jour avec des adresses mail, pour pouvoir contacter plus facilement les entrepreneurs. Aujourd'hui, nous n'avons que des adresses postales pour la plupart d'entre elles, en dehors du travail remarquable fait par le Business Club VGP Nord, qui est un vrai travail de fourmi. Le club compte aujourd'hui environ une petite centaine de membres adhérents sur le groupe *Linkedin* qui échangent quotidiennement, et un peu moins de 70 adhérents

qui viennent aux réunions plénières qui ont lieu tous les deux mois environ (dont la prochaine est d'ailleurs lundi soir 4 juillet,) et également aux ateliers. Nous en sommes donc à 70 membres en sept mois, ce qui n'est pas mal, ils nous aident beaucoup à travailler sur le fait d'avoir des adresses mail pour pouvoir toucher les gens, mais nous allons essayer d'aller un peu au-delà de cela et de faire grossir ce fichier. Ils s'attellent à travailler sur un site Web et un annuaire des compétences, ce que je trouve être un bon point d'entrée pour toucher nos entreprises et favoriser ces échanges entre entreprises, et être plus efficace sur le terrain.

Voilà donc beaucoup de choses nouvelles qui vont dans le sens de nos entreprises en adressant la typologie d'entreprises que nous avons sur notre bassin VGP Nord, vous l'aurez bien compris. Nous ne sommes pas dans la logique d'offrir des choses pour de très grands groupes CAC 40 comme les à Vélizy, mais plutôt sur la typologie d'entreprises, pour 85 % d'entre elles, avec entrepreneur seul sans salarié, sous des formes juridiques diverses.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Agnès, c'était très intéressant d'avoir ce petit bilan de ton activité comme maire-adjointe chargée du Développement économique.

Monsieur DASSE

Merci. Agnès Théard nous a fait une présentation assez exhaustive et soutenue des dispositifs qui sont en train de se mettre en place pour favoriser la création d'entreprises et la vie des entreprises, notamment des plus petites d'entre elles. C'est quelque chose d'important, voire d'essentiel puisque, pardonnez-moi d'évoquer cette banalité, mais aujourd'hui le salariat, non pas s'étiole, mais cède de plus en plus de terrain aux entrepreneurs et notamment pour les seniors, c'est donc quelque chose de tout à fait fondamental.

Néanmoins, il y a quelques points qui mériteraient d'être mis en avant, d'être évoqués :

- Le premier, nous avons là un empilement de compétences, en quelque sorte : le Conseil régional, la commune, VGP, la Chambre de commerce et d'Industrie de Versailles font du développement économique. Au bout d'un moment, il serait peut-être intéressant de clarifier les choses, me semble-t-il. C'est une observation qui ne concerne pas uniquement notre enceinte, mais je pense que cela soulève un problème d'efficacité et surtout de coût.
- Deuxième sujet : il a été évoqué un certain nombre de locaux d'activités à Viroflay, etc. Qu'en est-il chez nous à La Celle Saint-Cloud ? En matière d'espaces de *coworking*, par exemple, d'incubateurs, de pépinières puisque celle de Versailles est complète. Qu'en est-il des locaux d'activité chez nous, puisque par rapport aux communes environnantes, nous n'avons pas un nombre d'entreprises colossal. Il faut tout faire pour favoriser leur implantation et la faciliter.
- Troisième observation : faire du développement économique, c'est très bien, faire baisser la fiscalité locale sur les entreprises, c'est encore mieux. Là, je m'adresse plus particulièrement à vous, Monsieur le Maire, en tant que Vice-président chargé des Finances de VGP, s'agissant de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), je pense qu'il est important de poursuivre sa baisse, de façon à faire en sorte qu'elle soit moins chère que dans d'autres endroits en Île-de-France, et notamment à Paris, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ; s'installer à La Celle Saint-Cloud coûte plus cher qu'à Paris. J'en ai fait l'expérience à superficie égale pour moi-même.
- Autre point : chose relativement facile à faire (c'est fait dans d'autres communes, je crois qu'Agnès en a parlé), c'est l'affichage public de nos entreprises, les panneaux de signalisation, etc. Je pense qu'il ne serait sans doute pas inutile d'envisager, pour La Celle

Saint-Cloud, ce type d'affichage pour savoir où se trouve telle ou telle entreprise, pas seulement les commerces, tel ou tel siège social. C'est quelque chose qui ne coûterait pas très cher à faire et qui rendrait de grands services. Merci.

Monsieur le Maire

Nous avons ici des chefs d'entreprise qui vont peut-être apporter leur témoignage. C'est intéressant d'avoir des chefs d'entreprises qui pratiquent tous les jours.

Madame SEGUY

Je n'ai rien préparé parce que je ne m'attendais pas à cette question, mais je peux vous assurer, et je vous apporterai les chiffres la prochaine fois, que j'ai mes locaux dans Paris et que la CFE est bien supérieure et a doublé à Paris sur les deux dernières années. C'est beaucoup plus cher qu'à La Celle Saint-Cloud, je pense qu'il ne faut pas se tromper de débat, à Paris tout est très cher.

Mme THEARD

C'est lié au chiffre d'affaires.

Mme SEGUY

Oui mais quand même, le barème n'est pas lié au chiffre d'affaires. Le prix du mètre carré à La Celle Saint-Cloud n'est pas le même qu'à Paris, Monsieur Dasse. Dans l'immobilier professionnel parisien le prix au mètre carré est 10 fois celui de La Celle Saint-Cloud. Si j'avais pu m'installer ici, j'aurais préféré le faire, mais mon activité ne me le permettait pas. Les entreprises peuvent donc être attirées par La Celle Saint-Cloud si elles ont un développement local. Je pense qu'il ne faut pas non plus comparer des choses qui ne sont pas comparables. Ce n'est pas pour rien que beaucoup d'entreprises partent de Paris.

Monsieur le Maire

Merci Laurence.

Madame THEARD

Sur le point concernant l'affichage des entreprises, le bureau *space* que nous avons vu est sur une zone d'activité économique dans laquelle il y a beaucoup de grosses PME ou ETI, on ne parle pas d'un tissu comme nous l'avons chez nous. Ce ne serait peut-être pas très raisonnable de mettre Avenue Jean Moulin un tel panneau juste pour elle devant la grosse entreprise que nous avons sur la ville : DPS, qui compte près de 100 salariés. Et même si elle avait un voisin juste à côté demain, ce que nous souhaitons, au 106, Avenue Jean Moulin dans des locaux vides pour le moment que, en termes de PLU, on destine à développer économiquement (encore faut-il les remplir), je ne suis pas sûre qu'un gros totem ou quelque chose dans cette avenue sur ces deux entreprises avec presque une seule entrée qui se divise, pourrait avoir du sens. Nous avons sur la ville énormément de petits entrepreneurs qui sont souvent chez eux, ou pas, et on a également des petites sociétés comme IDIPS (sécurité électronique), comme Little Balance qui fabriquent des balances et qui ont une dizaine de salariés, mais qui sont dans des locaux qui ne sont pas du tout dans les mêmes zones. Cela a donc moins de sens à ce jour, nous ne sommes pas sur une zone très étendue d'activité économique.

Quid du *coworking* ? J'ai fait un petit chapitre là-dessus pour dire que l'on y travaillait, que ce n'était pas si facile car il faut le dimensionner et bien répondre aux attentes des entreprises, c'est la raison pour laquelle j'ai évoqué le fait d'aller au contact de nos entreprises par le biais le plus efficace possible. C'est ce que nous allons faire en septembre/octobre pour recueillir les besoins, de quoi ont-elles vraiment besoin ? De quel type de bureau ou d'équipement ? Ensuite, que peut-on leur proposer ? Sachant effectivement que le *coworking* ne peut pas marcher avec nous uniquement, il

faut un opérateur pour cela. Il y a donc des gens qui font cela très bien, dans des anciennes gares par exemple, l'opérateur Burolab en est un exemple.

Concernant les incubateurs, j'en ai visité deux : à l'ESSEC et au WHY avec la BNP de Massy, ce sont des concepts fabuleux dans l'esprit, mais franchement, avec le tissu que nous avons sur notre bassin VGP Nord, je ne vois pas de réalité utile. D'abord, cela coûte horriblement cher, il faut quelqu'un qui le porte, énormément de sponsors, de très grosses sociétés, des banques, etc., et la philosophie de cela c'est d'avoir à la fois des chercheurs et des étudiants. Le concept est très intéressant, mais derrière il faut mettre beaucoup d'argent et je ne suis pas sûr que les entreprises que nous avons sur nos communes aujourd'hui répondent à ce type de besoin : Creative Lab, etc.

Madame SEGUY

Je voulais juste rebondir sur ce que vous avez dit par rapport au fait que tout le monde faisait du développement économique. Pour être allée à plusieurs réunions du Business Club VGP Nord, il y a une chose qui n'est faite que dans ce genre de groupement. Il y a un syndrome que l'on appelle : « la solitude de l'entrepreneur », c'est très compliqué de monter une entreprise, surtout lorsque c'est une entreprise, comme l'a dit Agnès, unipersonnelle. Il y a un moment où l'on se retrouve seul face à soi-même, c'est quelque chose d'assez difficile psychologiquement à gérer, et je trouve que ce club remplit extrêmement bien la fonction du dialogue, de se confronter à des problèmes, de se rendre compte que l'on est pas tout seul à avoir ce genre de problème. Cela ne peut être fait que dans des organisations communales, avec des gens qui ont des centres d'intérêts en commun.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup pour ce témoignage. Est-ce qu'il y a d'autres questions.

Monsieur BARATON

La galerie marchande de La Châtaigneraie est pratiquement vide, et sur Elysées 2 notamment, les trois quarts des boutiques sont vides. Or, c'est par la « volonté » des deux propriétaires que sont les Chemins de fer du Nord et le Chêne vert. Pourquoi ne pas faire, comme l'a fait votre collègue Monsieur Karl Olive, taxer ces sociétés ?

Monsieur le Maire

Encore des impôts.

Monsieur BARATON

Attendez, ne confondez pas, taxer des gens qui, par choix, font en sorte qu'il y ait de moins en moins de commerçants sur la ville. Ce ne doit pas être aussi stupide, puisque c'est fait à Poissy.

Monsieur le Maire

Ça, c'est typiquement français : on taxe les gens comme ça on est sûr de régler les problèmes. S'il était si facile d'augmenter les impôts et de régler les problèmes, ça se saurait. Parce qu'en France, où l'on a augmenté les impôts de manière scandaleuse et ridicule, on n'a toujours pas réglé les problèmes Monsieur Baraton.

D'abord, c'est un peu sévère, vous dites que sur le centre commercial d'Elysées 2 on connaît les coupables, c'est le Chêne vert, etc. Ce n'est pas si simple que ça, je pense qu'il faut faire une vraie analyse des choses, il y a d'autres éléments qui rentrent en ligne de compte, il ne faut pas être simpliste. Taxer des locaux vacants, qu'est-ce que cela apporte ? Ou taxer une entreprise financière qui n'est pas localisée à La Celle Saint-Cloud ? De toute façon, c'est plafonné si vous avez étudié ou regardé la question. Nous regarderons, mais je trouve qu'il faut être beaucoup plus prudent.

Franchement, personnellement, je me braque tout de suite lorsqu'il s'agit de taxer pour régler les problèmes. Une autre question ?

Monsieur BARATON

Je n'attends pas la réponse ce soir, mais j'ai appris par la presse que Placido Domingo était venu à la Villa Viardot. C'est très bien, mais qu'en est-il de la Villa Viardot ? Parce que plus je lis de choses, plus j'ai l'impression que l'on ne parle plus du tout de La Celle Saint-Cloud sur la Villa Viardot, alors qu'elle lui appartient toujours. Qu'en est-il, puisque Bougival s'approprie pratiquement la paternité du lieu ?

Monsieur le Maire

Pourquoi dites-vous des choses pareilles ?

Monsieur BARATON

Parce que c'est la vérité, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

La Villa Viardot appartient à La Celle Saint-Cloud. Savez-vous qui a accueilli Placido Domingo ? Moi.

Monsieur BARATON

C'est bien.

Monsieur le Maire

Vous dites une chose et son contraire deux minutes après, ce n'est pas sérieux. Je vais jusqu'au bout de ma réponse : la Villa Viardot, c'est La Celle Saint-Cloud qui n'a pas du tout l'intention d'abandonner le sujet Viardot. C'est un sujet très compliqué, je le reconnais, nous avons cette semaine une réunion à la sous-préfecture pour examiner un rapport. J'avais d'ailleurs demandé au sous-préfet une étude par des inspecteurs du Ministère des affaires culturelles qui ont fait un rapport dont je n'ai pas encore pris connaissance. Nous allons l'examiner chez le sous-préfet pour voir quelles lignes nous pouvons avoir. Mais La Celle Saint-Cloud est propriétaire de Viardot, responsable de ce qui s'y fait, il ne faut pas tout de suite raconter n'importe quoi. C'est La Celle Saint-Cloud qui pilotera le sujet Viardot, même s'il n'est pas interdit, Monsieur Baraton, de travailler avec les autres, et Bougival fait tout de même partie de notre environnement immédiat. Ne pas travailler avec Bougival sur la question Viardot serait stupide. Nous travaillons avec son équipe avec des objectifs qui sont tout à fait convergents. En tout cas nous reparlerons de tout cela cette semaine, jeudi, avec le sous-préfet.

Monsieur DASSE

Un premier point pour remercier la mairie d'avoir procédé à l'affichage de la campagne de l'association d'intérêt public : « Le Refuge » qui accompagne des jeunes qui se font exclure de leurs familles dès lors qu'elles se rendent compte qu'ils sont homosexuels, même s'il puisse vous paraître étonnant que ce type de problème puisse encore se produire notre époque. Cette association nationale avait lancé une campagne et a sollicité notre commune qui a répondu favorablement, ce qui est une bonne chose qui a aidé plusieurs jeunes qui y sont sensibles.

Deuxième point qui n'a rien à voir. Annecy a fusionné ce mois-ci avec cinq communes qui entourent cette préfecture de Haute-Savoie. Monsieur le Maire, lors d'une récente réunion avec plusieurs sénateurs des Yvelines, dont Gérard Larcher, vous avez pris la parole et demandé pourquoi les fusions de communes sont, selon vous, des sujets tabous. Nous aussi nous partageons cet intérêt pour cette question. Nous avons bien noté la question que vous avez posée au Président du Sénat.

Monsieur le Maire

Ce n'était pas une question, c'était une proposition Monsieur Dasse.

Monsieur DASSE

Ah, proposition ? Encore mieux. La question que nous souhaitons vous poser est de savoir si vous aviez des projets en la matière. Par exemple, un pôle pour contrebalancer Versailles, une fusion avec Le Chesnay. Avez-vous des projets Monsieur le Maire ? C'était ma deuxième question.

Monsieur le Maire

Posez la troisième question pendant que vous y êtes. Vous êtes entraîné par un élan de lyrisme, il faut aller jusqu'au bout.

Monsieur DASSE

Troisième point qui n'a rien à voir. Il concerne le numéro du magazine qui vient de sortir pour cet été. Comme vous le savez, nous n'avons pas la possibilité d'y publier notre habituelle tribune libre.

Monsieur le Maire

Moi non plus.

Monsieur DASSE

Oui, mais Monsieur le Maire vous avez un édito. En revanche, nous autres groupes d'opposition, pour ce numéro et nous ne savons pas très bien pourquoi, c'est précisé dans le règlement intérieur, quelle est la logique qui fait que nous n'avons pas la possibilité de publier une tribune libre dans ce numéro qui est normal ?

Autre question : je la pose de façon traditionnelle au sujet du plan antipollution de la Ville de Paris. Il se trouve que ce plan dont on parle depuis des mois et des mois à chaque séance...

Monsieur le Maire

Monsieur Dasse écoutez, je ne suis pas Maire de Paris, un peu de sérieux quand même.

Monsieur DASSE

Monsieur le Maire, ce plan antipollution entrera en vigueur maintenant dans trois jours à partir du 1^{er} juillet. Tous les véhicules immatriculés avant 1997 ne pourront plus circuler dans Paris pendant la journée, ainsi que les deux roues immatriculés avant le 1^{er} juin 1999. Au final, cela fait paraît-il 800 000 véhicules sur l'ensemble de l'Île-de-France. Vous nous aviez dit que vous alliez entreprendre des démarches en direction de Pierre Bédier pour faire une certaine force de pression pour discuter avec la maire de Paris. La question que nous souhaitons vous poser était de savoir quel est le résultat concret de ces différentes démarches, voire même Monsieur le Maire, si éventuellement vous envisagez des mesures similaires, c'est-à-dire interdire vos véhicules, parisiens ou autres immatriculés avant 1997, de circuler dans La Celle Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Posez votre quatrième question.

Monsieur DASSE

C'est une question.

Monsieur le Maire

Oui, mais il n'y a pas que vous qui allez poser des questions ce soir.

Monsieur DASSE

C'est une question sérieuse qui concerne beaucoup de gens dans notre commune.

Monsieur le Maire

Oui, c'est très sérieux. Monsieur Dassé, il faut arrêter de poser des questions qui ne servent à rien. Vous savez très bien que le maire de La Celle Saint-Cloud n'est pas le maire de Paris, si vous n'avez pas compris regardez dans l'annuaire téléphonique, ce n'est pas le même. Le maire de La Celle Saint-Cloud essaie de faire des choses, croyez bien que le maire de 20 000 habitants n'a pas le même poids qu'une commune, en même temps département, de 2 millions d'habitants. Or, il ne faut pas raconter d'histoires, ce n'est pas sérieux. Bien entendu, j'ai saisi le président du Conseil départemental et le président du Conseil régional, ensuite que voulez-vous que je fasse ? Ne laissez pas croire que le maire de La Celle Saint-Cloud n'est pas efficace, il n'a pas obtenu de Madame Hidalgo qu'elle retire ses propositions. Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas comme cela que l'on fonctionne.

Nous allons traiter de choses sérieuses parce qu'il y a d'autres personnes qui veulent poser des questions. Il n'est pas question de faire un débat dans le débat, le temps tourne et il faut respecter tout le monde. Je vais répondre à vos questions Monsieur Dassé.

Monsieur DASSE

Ce sujet-là, pardonnez-moi, est sérieux, et si le temps passe, ce n'est pas nous qui, à l'ordre du jour, avons inséré un certain nombre de points qui n'étaient pas prévus initialement. Je vous invite à respecter les droits de l'opposition et faire en sorte que nous puissions poser des questions.

Monsieur le Maire

Posez vos questions, là vous faites de la polémique.

Monsieur DASSE

Cette affaire sur le plan antipollution, vous verrez, lorsque les gens commenceront à vous en parler, que ce n'est pas un sujet secondaire. Il est possible de faire du lobbying, de se mettre à agir à plusieurs maires, un peu comme l'a fait Jacques Myard, etc., et je n'ai pas pour habitude d'admirer Jacques Myard, mais il a entrepris des choses.

Monsieur le Maire

Allez soutenir Jacques Myard, s'il vous plaît, allez à Maisons-Laffitte.

Monsieur DASSE

Dernière question relative au PLU et qui concerne le Pavillon du Butard. En réunion publique, vous avez indiqué que le Pavillon du Butard et les maisons forestières adjacentes, ces trois lots, seraient classés en zone naturelle. Ce qui signifie donc que pour un éventuel acquéreur ou investisseur, et je pense notamment à l'Association des amis du Butard qui essaie de concevoir, de développer un projet pour sauver ce patrimoine, dès lors que dans le PLU cet ensemble est classé en zone naturelle, cela fait fuir toute forme d'investisseur potentiel. Comment pouvoir imaginer y installer un salon de thé, par exemple, ou un petit restaurant, si cela n'est pas possible commercialement parlant si c'est en zone naturelle ; cela écarte toute forme de projet. Serait-il donc possible, dans le cadre de l'élaboration du PLU, de faire en sorte de préserver l'avenir du Pavillon du Butard, et qu'un ensemble d'acquéreurs et d'investisseurs puissent réaliser leur projet ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire

D'abord, je vais juste terminer sur l'affaire du plan antipollution, parce que c'est vraiment à la limite presque insupportable de vous entendre critiquer de manière extrêmement désagréable, alors que nous essayons de faire avancer des tas de sujets, et qu'il y en a certains sur lesquels un maire ne peut pas faire grand-chose. Lorsqu'il s'agit de décisions prises par la Ville de Paris ou par le gouvernement, le maire de La celle Saint-Cloud n'est pas compétent. Sur ce projet de plan antipollution, bien entendu certains maires ont peut-être réagi, le problème c'est que c'est maintenant le gouvernement qui soutient Madame Hidalgo. Je m'excuse, mais il a plus de pouvoir que quelque élu que ce soit. Il y a des sujets importants, à la limite cela m'ennuie de m'exprimer là maintenant, sachant que vous redirez je ne sais quoi.

Sur l'édito et la tribune, et sur le PLU, je vais demander à Florence de répondre.

Madame NAPOLY

Sur le « Cell' été », nous ne considérons pas ce numéro comme normal puisque c'est une forme de guide de l'été. ; il a le même format mais il ne s'appelle pas pareil. Il n'y a pas un édito, il y a juste un mot du maire qui dit : « bonnes vacances ». Lisez le contenu, il s'agit juste de dire de passer un bon été à La Celle Saint-Cloud. Vous pouvez avoir une position différente, depuis que ce numéro du Cell' été existe, nous considérons que c'est un guide de l'été, il n'y a jamais eu de tribune, et l'édito n'est pas un édito puisqu'il n'a pas vocation à affirmer des prises de position politique.

Sur le Pavillon du Butard, aujourd'hui nous avons un objectif qui est de protéger cet espace. La protection des bâtiments est assurée par le classement et également, pour les maisons forestières, par un article du Code de l'urbanisme qui permet de protéger l'aspect extérieur des bâtiments. Le second impératif pour nous aujourd'hui est de ne pas ouvrir de nouvelles destinations avant de s'être assuré qu'elle est compatible avec le site et ses contraintes.

Vous savez que l'ensemble du Butard est situé au sein d'une forêt de protection, en dehors d'un site urbain constitué, ce qui signifie que normalement les dispositions de la forêt de protection peuvent s'appliquer sur cet espace, et nous avons donc de très fortes contraintes réglementaires en termes d'aménagement qui ne dépendent pas de nous, mais du Ministère de l'Environnement. Ce n'est pas une question de zone naturelle ou pas naturelle, ce sera de toute façon une zone naturelle, on ne peut pas en faire autre chose.

Après, à l'intérieur de cette zone naturelle, certaines destinations peuvent être autorisées. Aujourd'hui, que va-t-on autoriser ? On ne va pas tout autoriser, c'est impossible sur les 25 sous-destinations qui existent, et il n'y a pas non plus de raison de se dire que l'on va aujourd'hui autoriser la restauration, l'hôtellerie, les équipements publics, le commerce, c'est pratiquement impossible.

Un investisseur sur ce type de lieu ne se laissera pas arrêter par le fait que la destination n'existe pas. Cela se fait en général dans le cadre de vente sur projet, ce type de bien est vendu par l'État avec un investisseur qui va venir le voir, qui aura un projet, et qui commencera à discuter avec l'État de la possibilité de lever les interdictions existantes sur la parcelle. Si le projet nous semble bon, nous lèverons ces interdictions parce qu'autoriser de nouvelles destinations dans un PLU n'est pas une modification lourde du PLU, ce n'est pas compliqué comme changer des droits à construire, etc. Notre idée est de rester pour le moment en retrait sur les destinations possibles sur le Pavillon du Butard, nous allons rester sur ce qui existe aujourd'hui. Cela n'empêche pas d'avoir un projet potentiel qui voit le jour, parce qu'à partir du moment où l'on peut suggérer un projet qui soit intéressant économiquement parlant, les investisseurs sauront faire lever les éventuels verrous si c'est un bon projet pour le site, j'en suis intimement convaincue.

Monsieur le Maire

Merci Florence, c'était très clair. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur BLANCHARD

D'abord j'en suis désolé, en réponse à Monsieur Dasse, je suis en complet désaccord avec lui sur la question de la pollution de Paris. Les normes OMS sont dépassées de près de 50 % à Paris. C'est un problème majeur de santé publique pour lequel il serait normal, comme nous le ferions à La Celle Saint-Cloud si nous étions confrontés à ce problème, d'édicter un certain nombre de règles. J'ajouterai que ce n'est pas un vrai problème budgétaire, parce que l'on trouve très facilement, vous allez sur le site du Bon Coin, des voitures qui ont une douzaine d'années à 1 000 ou 1 500 euros, c'est à peine plus que le coût d'entretien de la voiture ou le changement des pneus ou de la courroie de distribution. Je ne pense pas que ce soit un problème très sérieux, on trouve facilement de vieilles voitures en bon état qui ont moins des 17 ans imposés, ce qui n'est pas beaucoup.

Deuxième chose, j'en suis désolé mais il avait été convenu que nous ferions un point sur ce qui se passe à Versailles Grand parc à chaque conseil. Je sais bien que c'est un peu tard, mais c'était convenu. Or il se trouve, et cela m'a amusé, qu'en regardant sur le site de La Celle Saint-Cloud j'ai vu l'ordre du jour du conseil de Versailles Grand parc hier, alors qu'il n'y avait pas l'ordre du jour du conseil municipal, ce qui est un peu étonnant. J'y ai vu un certain nombre de sujets qui pouvaient nous intéresser, j'ai notamment relevé avec amusement un sujet que vous rapportiez qui était le reversement de fiscalité de la Communauté de communes de Versailles Grand parc à ses communes membres avec, je l'aurais mis entre guillemets, « soutien face à la péréquation ». J'avais lu dans une feuille de chou que quelqu'un remarquait que Versailles Grand parc était peut-être plus qu'une communauté de communes avec un souci d'intégration des politiques publiques, mais plutôt une agence de compensation. On retrouve un petit quelque chose derrière ça, lorsqu'il y a des choses qui ne vont pas on fait corriger par Versailles Grand parc, ce n'est peut-être pas un projet très porteur.

Dans les autres sujets qui me semblaient intéressants, j'ai remarqué un travail sur le trafic routier dans la zone, quelque chose qui nous concerne au premier chef à La Celle Saint-Cloud puisque nous avons un problème majeur de transport. J'ai remarqué également la création ou l'aménagement de voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand parc. Définition du périmètre : sommes-nous concernés ? Je pense notamment à la gare parce que c'est quelque chose qui nous intéresse et qui sera également impacté par le projet Cœur de ville.

Enfin, pour ne pas faire la longue liste de tous les sujets qui auraient pu nous concerner, en matière de création de logements sociaux : l'adoption d'un référentiel de la communauté d'agglomération, chose qui nous concerne aussi fortement.

Monsieur le Maire

Merci pour ce compte rendu des travaux de VGP.

Monsieur BLANCHARD

Non, ce n'est pas un compte rendu, c'est interrogatif.

Monsieur le Maire

Vous avez relevé quelques têtes de chapitres, il est vrai que cela mériterait qu'on le fasse, mais ce soir c'est peut-être un peu difficile. Les points que vous avez rappelés ont effectivement été évoqués hier. Il y a même eu une question qui a été la plus débattue d'ailleurs au conseil d'hier, c'est celle qui porte sur l'extension du centre commercial Vélizy 2 ou 3. Il s'agit de faire un super centre commercial, et cela a donné l'occasion d'un débat très intéressant, très partagé au sein des

84 membres. L'assemblée de Versailles Grand parc est assez consistante et il y a eu un débat sur le fait de savoir si le développement de ces centres a un effet sur le commerce de proximité, et sur ce qu'en pense chacun. On s'aperçoit que chacun a une position différente, mais nous, élus de La Celle Saint-Cloud, nous avons pris une position unanime de défense de nos commerces de proximité.

J'ai relevé le chiffre : la fréquentation à Vélizy 2 est de 45 millions de visiteurs par an, ce qui est énorme. Le Chesnay avec Parly 2, c'est 12 ou 13 millions, ce qui est déjà considérable. Comment voulez-vous que nos petits commerces de proximité continuent à vivre ? ce n'est pas possible. Et nous avons été tout à fait en phase avec Versailles, Le Chesnay et Bougival qui ont pris la même position pour dire qu'à un moment donné, on ne peut plus laisser se développer sans maîtrise, sans contrôle d'immenses centres commerciaux, des *Malls* à l'américaine qui écrasent tout. Nos commerçants, et Hervé pourrait en témoigner, sont asphyxiés par une concurrence considérable. Cela a été le débat le plus important, nous avons soutenu nos petits commerçants.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Madame d'ESTEVE

Juste pour vous dire que la commune de La Celle Saint-Cloud a reçu le label de la commune d'honneur donné par l'Etablissement français du Sang, cela concerne les coeurs pour 2015.

Monsieur le Maire

Il vaut mieux garder son cœur.

Le Conseil municipal prend fin, nous allons passer la parole à nos amis du public qui sont là, qui ont une longue pétition à nous lire, ou courte je n'en sais rien. Nous allons vous donner la parole tout de suite.

Avant de lever la séance, je voudrais vous remercier pour tout le travail réalisé au cours des mois passés de cette année, et vous souhaiter à tous un repos bien mérité cet été, des vacances à La Celle Saint-Cloud pour ceux qui y seront, en dehors pour ceux qui n'y seront pas.

Bonne soirée à tous, bonnes vacances, je lève la séance.

*

